

Le collège d'Apt

à travers les documents d'archives

1817-1965

Sortir les archives de leur lieu de conservation ...

Les mettre à disposition du public, aiguïser sa curiosité en lui donnant à découvrir et parcourir des documents qui sont consultés, le plus souvent, de façon « confidentielle » par des chercheurs ou des amateurs éclairés, et ainsi susciter peut-être le plaisir de la recherche, faire prendre conscience que les archives sont la mémoire de la ville et de ses habitants...

Voilà quelques bonnes raisons pour monter une exposition.

Pourquoi avoir choisi le thème du collège communal au XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle ?

Ce collège, profondément ancré dans la mémoire collective des Aptésiens, fait partie intégrante de leur identité. D'ailleurs, les municipalités successives résisteront à l'administration qui, à différentes périodes, envisage la mutation du collège en école primaire supérieure ou en cours complémentaire.

Et, parce qu'au-delà des caractéristiques, spécificités et curiosités propres au XIX^e siècle (*hygiène, trousseau des pensionnaires, conditions de vie difficiles des répétiteurs/maîtres d'études ... véritables forçats du système, ou même les cours d'instructions militaires donnés par le concierge aux bataillons scolaires car il faut, dès l'école, préparer ses enfants à défendre le sol de la patrie !*) **d'une école mythique,** surtout à partir de Jules Ferry est ancrée dans nos mémoires, dans laquelle on puise pour trouver d'hypothétiques solutions aux problèmes de la nôtre (*rétablissement de la discipline et de la morale, port de l'uniforme obligatoire permettant de gommer les différences sociales, distribution des prix : « journée phare » ...*), **on se rend compte que le collège se trouvait déjà confronté à des problèmes qui perdurent jusqu'à nos jours** (*concurrence école publique/privée avec l'essor de cette dernière au lendemain du Second Empire, débats sur les rapports entre la religion et l'enseignement laïc, sur les filières et leur utilité pratique, la mixité, la primauté de certaines matières sur d'autres, ...*)

Ainsi, même si on a voulu sans en fournir la preuve, faire remonter la création du collège d'Apt à une date fort ancienne (le prospectus de 1867), il n'existe aucun document qui permette d'affirmer son existence avant 1610. Dirigé par des religieux, il faut attendre 1810 pour qu'un laïc, Dominique Gleizes, en prenne la direction. En 1818, il fait l'acquisition de l'ancien couvent des Cordeliers qui va abriter le collège jusqu'à sa démolition en 1965 pour laisser place aux bâtiments actuels du lycée mixte d'Apt.

Cette situation originale de propriétaires et principaux (Gleizes père, puis fils, abbé Barret et vicaire Martin) va durer jusqu'à ce que la ville se décide à faire l'acquisition du bâtiment en 1853, mais pendant de nombreuses années encore, elle n'en assurera pas totalement la charge financière, ce qui ne l'empêche pas de peser sur le choix des formations plus en prise avec les réalités socio-économiques de l'environnement local que celles proposées par une administration très centralisée. Tout au long de son existence, le collège devra à la fois tenir compte des industries locales d'un pays qui se vit comme entité indépendante du Vaucluse mais aussi d'effectifs en dents de scie. Ce dernier problème sera résolu lors de la création du nouveau lycée en 1965, car l'implantation des missiles sur le site du plateau d'Albion, décidée la même année, puis la création du 1^{er} GMS vont doper, avec la venue des militaires, les effectifs du lycée et en faire le plus important du département.

Le collège d'Apt en quelques dates

1247-1253 : Fondation du couvent des Cordeliers attestée.

5 janvier 1791 : Mémoire envoyé à l'Assemblée Nationale par le maire et les officiers municipaux demandant la création d'un collège national, d'une université en droit et en médecine et l'établissement d'un tribunal de commerce.

7 Pluviôse An XII (26 décembre 1803) : Réorganisation du collège communal (fermé douze années durant la Révolution par manque de moyens) sous la direction de l'Abbé Sollier

22 octobre 1810 : Nomination de Dominique GLEIZES comme principal du collège.

21 avril 1818 : Achat de l'ancien couvent des Cordeliers par Dominique GLEIZES. Installation dans ces bâtiments du collège géré comme un établissement particulier par son propriétaire et principal.

Année 1830 : Effectifs du collège les plus bas : 42 élèves dont 14 pensionnaires.

1835 : une école primaire annexée au collège.

10 août 1844 : Premier plan du collège et procès verbal descriptif des bâtiments.

15 mars 1850 : Loi Falloux : obligation pour les municipalités à garantir par traités quinquennaux avec les principaux, l'entretien des bâtiments et du mobilier, ainsi que le traitement du principal et des régents.

25 août 1853 : Achat par la ville de l'ancien couvent des Cordeliers, elle profite pour baisser les charges salariales et générales du collège.

Février 1877 : Arrivée du chemin de fer à Apt.

4 janvier 1881 : Décret régissant le fonctionnement des collèges par un traité constitutif passé entre les villes et l'État pour des périodes de 10 ans; Cela amène plus de stabilité au collège.

Août 1891 : Eugène REBOULIN, confiseur, élu maire donne une inflexion au collège plus centrée sur les besoins économiques de la ville : il veut créer une élite aptésienne.

1^{re} décennie du XX^e siècle : Période de prospérité pour le collège : 1903 : 90 élèves, 1906 : 155.

14 octobre 1926 : Dépêche ministérielle autorisant la mixité au collège d'Apt

1957 : Installation de préfabriqués à côté des bâtiments du collège.

Septembre 1962 : Suppression des classes primaires au collège.

28 février 1964 : Le conseil municipal approuve le projet définitif de construction du lycée mixte d'Apt.

Septembre 1965 : Rentrée des classes dans le nouveau lycée construit sur l'emplacement de couvent des Cordeliers démolé jusqu'à la dernière pierre !

I) L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE À APT JUSQU'EN 1818

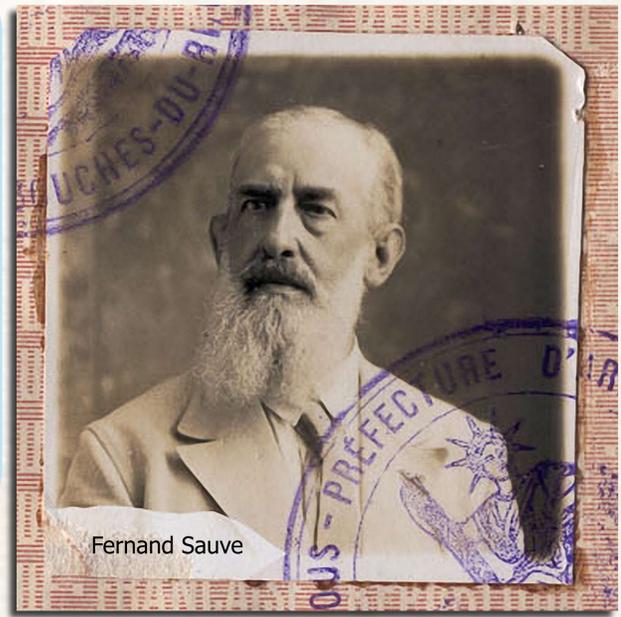
1) Avant la Révolution de 1789

Fernand Sauve archiviste de 1892 à 1919 à Apt écrit dans sa monographie «Histoire d'Apt» «Il n'existe aucune mention relative [au collège] antérieure à 1610 et rien n'indique ni la date précise de cette création ni les conditions dans lesquelles elle fut accomplie. Le collège prit une certaine importance au XVII^e siècle, subit une courte éclipse au début du XVIII^e siècle, et fut rétabli sur de nouvelles bases en 1726. [...] Le choix des régents [...] avait lieu en présence de l'Évêque et des Consuls, soit dans la Cathédrale, soit à l'Hôtel de Ville; ces régents, au nombre de trois d'abord, de quatre ensuite, touchaient des appointements variant entre cent et quatre cents livres : le premier d'entre eux prenait le titre de Principal. Les Carmes ayant sollicité, en 1683, le privilège d'enseigner au collège, la direction leur en fut confiée, moyennant un forfait annuel de mille livres. Fort brillant encore en 1790 (90 élèves), le collège fut fermé faute de ressources, le 27 novembre 1791.»

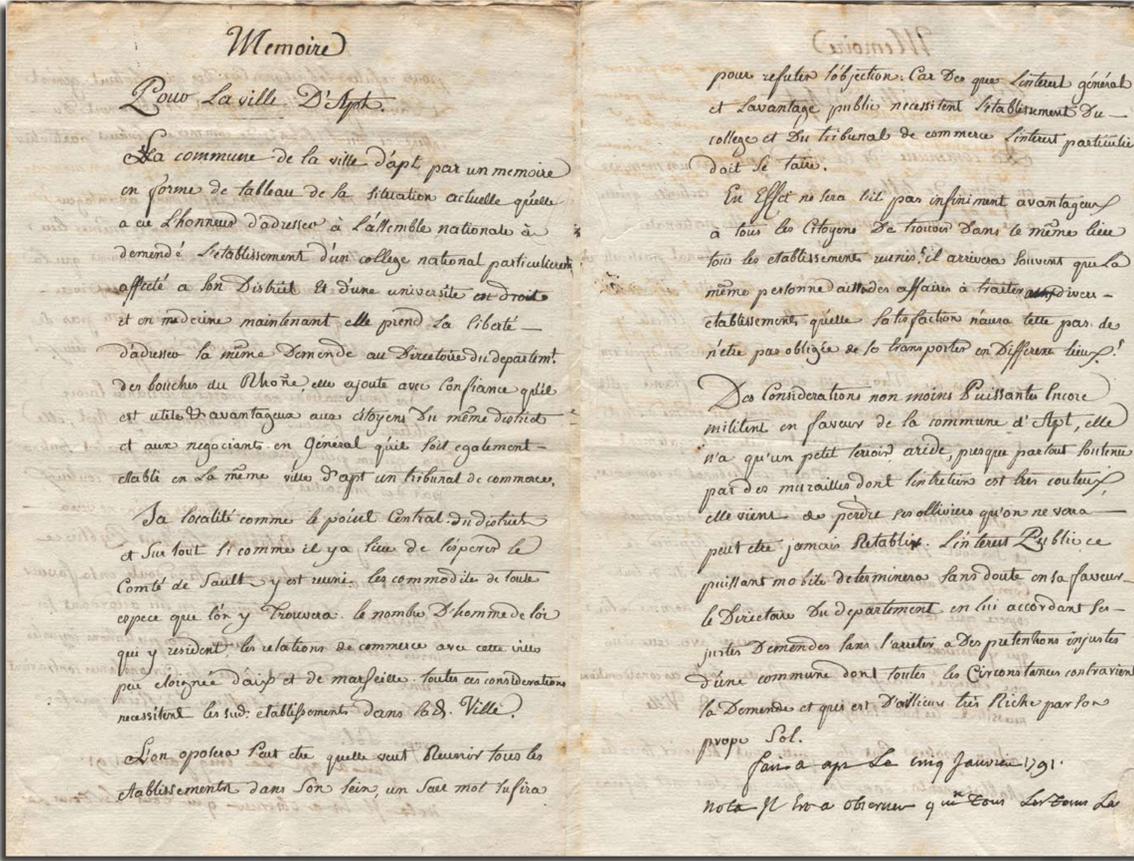
2) Les attentes des élites aptésiennes

Sous la Révolution

Pendant la Révolution de 1789, les assemblées se passionnent pour le problème de l'enseignement et demandent la création d'une Instruction Publique : elles veulent que l'enseignement fasse partie des fonctions de l'État. La question est d'autant plus importante que la Révolution a détruit les ordres religieux qui dispensaient jusque-là l'enseignement. Apt n'échappe pas à cette tendance : ainsi, dans un mémoire adressé à l'Assemblée Nationale le 5 janvier 1791, la question de l'enseignement est posée.



Fernand Sauve



DEMANDE DU DISTRICT D'APT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

Les administrateurs du directoire du district d'Apt réclament :
- L'établissement d'un collège national;
- L'ouverture d'une université de droit et de médecine;
- La création d'un tribunal de commerce.
Soit trois symboles de la puissance d'une ville sur toutes les autres aux alentours.

Voici les arguments :
- Apt est le point central du district.
- Proximité avec Aix et Marseille
- Importante activité commerciale à prendre en considération.
Le directoire du district n'y est pas favorable :
- il n'y a pas lieu d'établir un tribunal de commerce... attendu le peu d'importance du commerce qu'il y fait;
- on n'a pas à établir des collèges nationaux à leur charge particulière, mais bien à celle des communes qui en feront la demande...

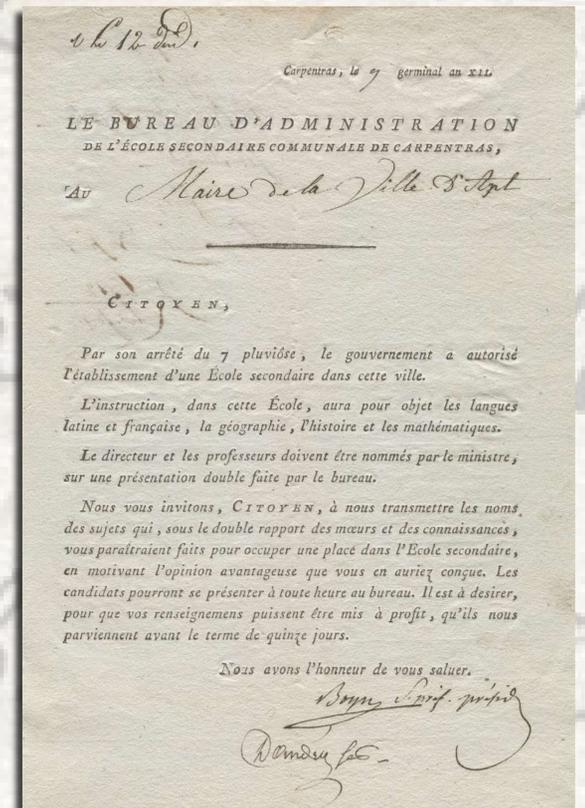
En revanche la réponse du directoire du département est moins tranchée : elle prend en considération le fait « que la population de la ville d'Apt est de près de 7000 âmes et que son commerce y est assez important ». Elle estime aussi que l'ouverture d'un tribunal de commerce serait utile, mais ne se prononce pas sur la création d'un collège national pris en charge financièrement par la nation.
Apt, 5 janvier 1791

Sous le Consulat (19 novembre 1799 - 18 mai 1804)

Finalement, Apt devra se contenter d'un collège communal. Le maire, Louis Archias (1800-1813), choisit de passer un contrat avec une école secondaire privée. La première enquête sur les établissements secondaires, faite en l'an X (1801-1802), en dénombre trois à Apt :
- L'école de Joseph Marie Gardiol : 19 élèves
- L'établissement d'Henri Anne Sollier tenu par trois prêtres : 35 élèves
- L'établissement ouvert par Jean Dominique Gleize qui compte 3 professeurs et 60 élèves.

Le choix se porte sur celle de l'Abbé Sollier, qui avait enseigné la philosophie au collège d'Apt de 1786 à 1791. C'est en réalité une restauration du collège de l'Ancien Régime, où la religion pèse lourd... Avec une centaine d'élèves, installée dans une partie de la mairie, cette école connaît une certaine prospérité jusqu'en 1810. À cette date, l'Abbé Sollier est nommé Supérieur du Petit Séminaire d'Avignon.

Pluviôse an XII (janvier 1803)

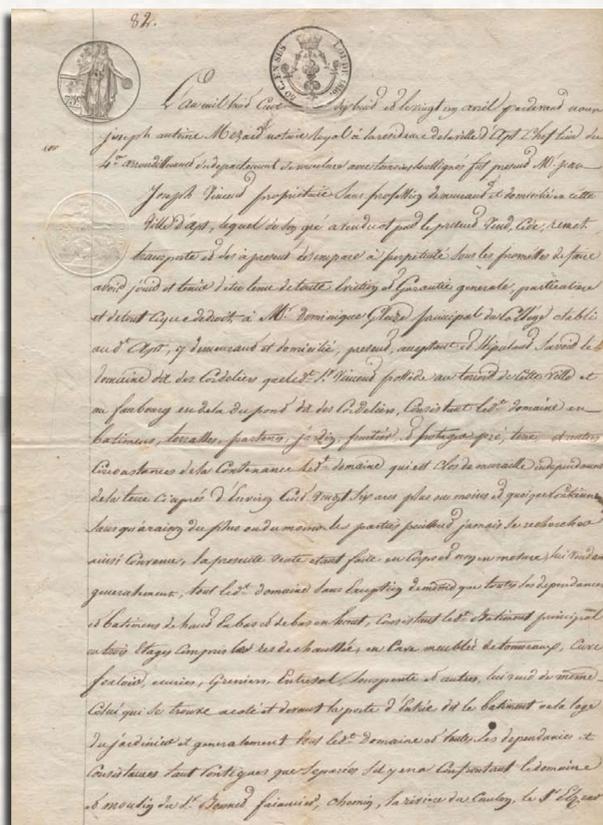
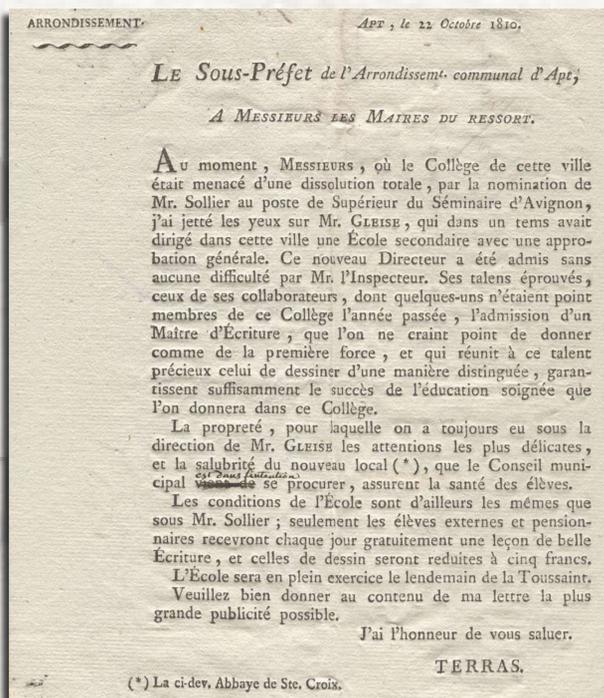


AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE À APT Arrêté du gouvernement Pluviôse an XII (janvier 1803)

3) Achat de l'ancien couvent des Cordeliers par Dominique Gleize : premiers pas vers le nouveau collège.

Après le départ de l'Abbé Sollier, il faut trouver une nouvelle direction. La municipalité rappelle Dominique Gleizes qui était parti à Forcalquier ouvrir une autre école : il accepte de revenir à Apt avec son équipe d'enseignants. Le collège s'installe pour quelques années dans l'ancien couvent de la Visitation (ancienne usine Barielle).

Dominique Gleizes acquiert en avril 1818 l'ancien couvent des Cordeliers, où il installe ses élèves. Le collège a maintenant une attache fixe qui permet à son principal d'asseoir son influence.



COURRIER DU SOUS-PRÉFET JUSTIFIANT LE CHOIX DE MONSIEUR GLEIZE à Apt, 22 octobre 1810

ACTE DE VENTE DU COUVEN DES CORDELIERS : d'après l'acte de vente passé devant Joseph Antoine Mézard, notaire à Apt, ce domaine est composé de « bâtiments, terrasses, parterres, jardin, fruitier et potager, pré, terre... ledit domaine est clos de murailles...Le bâtiment principal a trois étages compris le rez-de-chaussée, une cave meublée de tonneaux, cuve, fouloir, écuries, greniers, entresol, soupente et autres...Le tout occupe environ 12 600 m²»

II PRÉSENTATION DU BÂTIMENT

1) Une situation géographique privilégiée

« Le collège d'Apt se trouve très avantageusement placé à l'est de la ville. Il n'en est séparé que par la rivière du Coulon sur laquelle se trouve le pont dit des Cordeliers. Ce pont est placé à 48 mètres de l'entrée du collège. Cet établissement confronte à l'est le domaine et moulin du Sieur Bonnet faïencier, au midi le Cours ou promenade de la ville, la Rivière du Coulon entre deux, à l'ouest le même Cours public... et un chemin venant au collège, au nord la rue des Cordeliers ».

10 août 1844



Vue générale, façade du Midi, et Cours d'Hiver

2) Les différents propriétaires, depuis sa fondation jusqu'au rachat par la ville

À l'origine : un couvent de Franciscains

D'après la thèse de Florian Mazel « La noblesse et l'église en Provence fin X^e - début XIV^e siècle » une première mention du couvent des Cordeliers fondé par les Compagnons de Saint François est faite vers 1220. L'historien Rémerville nous dit qu'en 1247, ce couvent est bien attesté. La construction de l'église et des bâtiments a duré plusieurs décennies et l'on peut dater la fin des travaux d'avant 1310.

C'est dans son église que fut enseveli Saint Elzéar de Sabran mort le 27 septembre 1325 ainsi que sa femme quelques années plus tard, la Bienheureuse Delphine de Signe qui voua sa vie et sa fortune aux pauvres. Quelques années plus tard un concile ouvert en la cathédrale d'Apt, en mai 1365, amène le pape Urbain V dans notre ville accompagné de 4 cardinaux. Durant leur séjour ils se rendent aux Cordeliers pour se recueillir devant les reliques de Saint Elzéar. En mars 1660, Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, fera de même avec une partie de sa cour. Un monument chargé d'histoire !

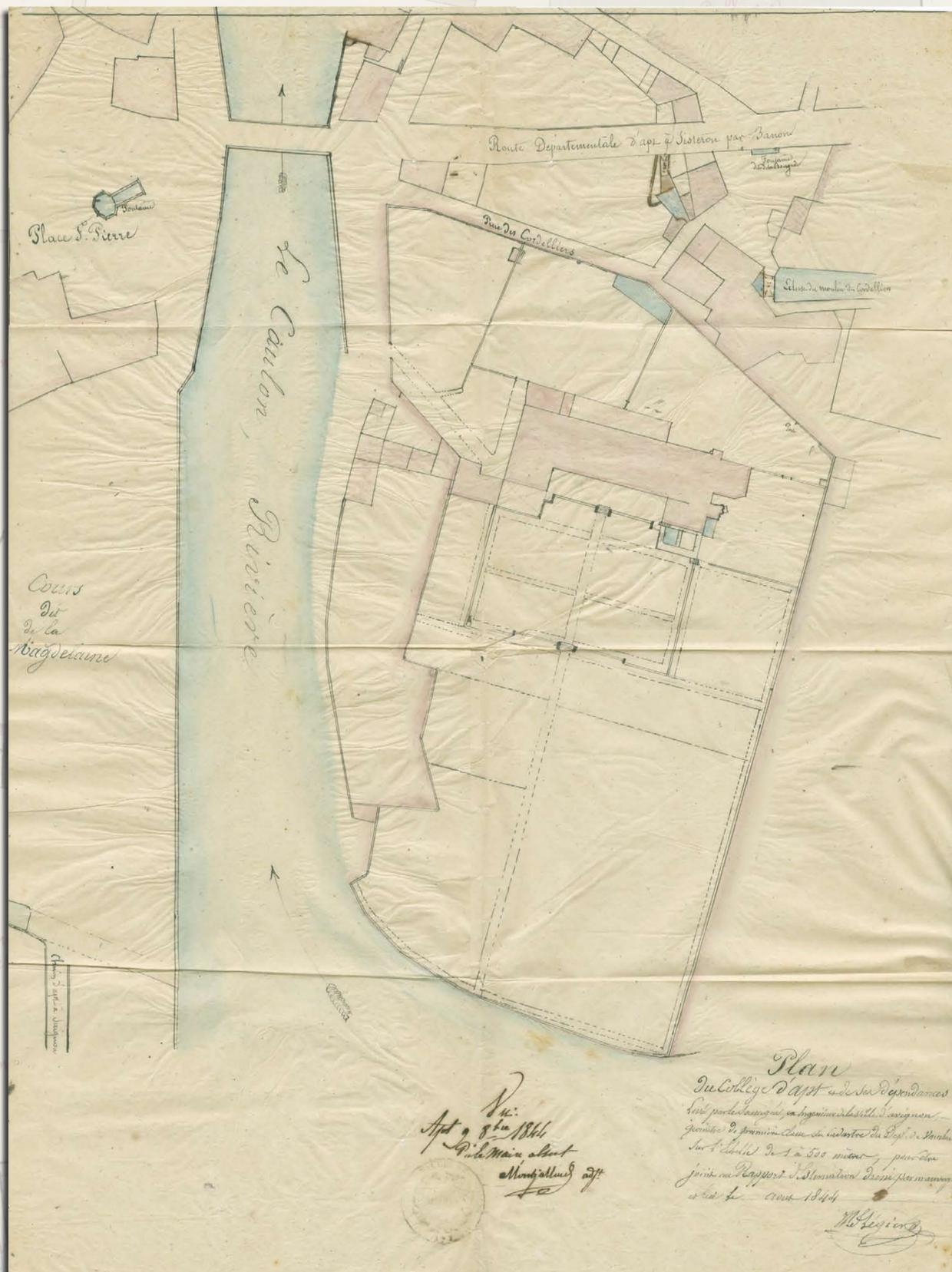
3) L'évolution du bâtiment : un couvent transformé en collège

Les archives ne possèdent aucun document décrivant les bâtiments pendant ces longs siècles d'occupation par les Frères Cordeliers, mais dès son achat on sait que des modifications sont apportées : le premier acquéreur s'approprie l'église et la maison conventuelle à son usage, il ouvre des portes et des fenêtres, rompt des arcs de voûte, démolit le cloître et établi des jardins sur son emplacement. Le second propriétaire cloisonne les ouvertures faites par son prédécesseur et en ouvre de nouvelles. L'acheteur suivant fait de même.

Lorsque la ville achète les bâtiments en 1853, ils ne sont plus en très bon état. Étant donné ses problèmes financiers, elle pare tout juste au plus pressé.

Symbole et manifestation des rapports nouveaux entre le collège et le régime républicain, de grands travaux décidés en 1880 sont achevés en 1885. Ils représentent un effort financier important de la part de la ville et de l'État.

On reconstruit, on répare le logement, les classes, la cuisine, le réfectoire, les dortoirs, les cours, les préaux couverts, les latrines, les fontaines, le bassin.



Le collège se compose d'un vaste corps de bâtiment formant un parallélogramme d'Est en Ouest de 44 m de longueur et de 11,5 m de large comprenant un rez-de-chaussée et 2 étages auquel sont adossés et font suite des bâtiments, cours, jardins. La façade au midi a 24 ouvertures. Il existe aux deux extrémités Est et Ouest un pavillon formant corps avec cette façade. Au-devant du pavillon ouest se trouve l'église qui a 20 m de long et 6 m de large.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

13 juillet 1791 : Monsieur Jean-Baptiste Sollier, de Saignon, juge au tribunal de district, acquiert le domaine des Cordeliers de la Nation suivant un procès-verbal dressé par les membres composant la direction du District d'Apt. Décédé le 29 février 1812 à Paris, sa femme, Suzanne Vincent, est son unique héritière. Après le décès de cette dernière, le 26 septembre 1816 à Apt, son frère, Jean-Joseph Vincent reçoit le bâtiment en succession.

21 avril 1818 : Achat du couvent des Cordeliers par Dominique Gleizes, pour un montant de 18 000 F, et installation des élèves dans le bâtiment.

15 février 1839 : Par acte passé devant le notaire Madon à Apt, Joseph Édouard Martin, (ancien professeur au Petit Séminaire d'Avignon) et l'Abbé Camille Barret (vicaire général de l'archevêché d'Avignon et directeur du Petit Séminaire), l'acquièrent de messieurs Gleizes père et fils, au prix de 60 000 F (54 000 F les bâtiments, 6 000 F le mobilier).

28 avril 1840 : Cette direction bicéphale ne dure pas. Par un nouvel acte, passé devant Maître Madon, Jean Edouard Martin rachète la part de l'Abbé Barret et devient le seul propriétaire et principal.

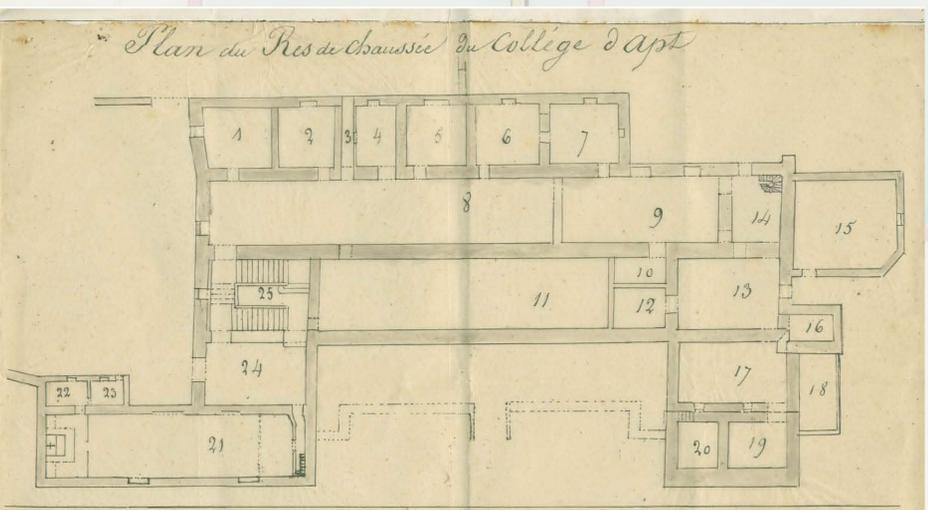
10 août 1844 : Établissement du procès-verbal descriptif des bâtiments du collège, du plan et de l'inventaire du mobilier, à la demande de la ville qui s'en porte acquéreuse.

27 octobre 1845 : Ordonnance royale qui donne l'autorisation à la commune d'acheter les bâtiments du collège pour la somme de 68 000 F, mais cette transaction sera régulièrement dénoncée par chaque nouvelle municipalité qui tentera de faire baisser le prix.

25 août 1853 : Le maire, Hippolyte Reynaud signe l'acte de vente du bâtiment du collège, pour la somme de 50 000 F (46 000 F le bâtiment et 4 000 F le mobilier) ce qui représente une baisse substantielle. La ville devient enfin propriétaire des bâtiments de son collège.

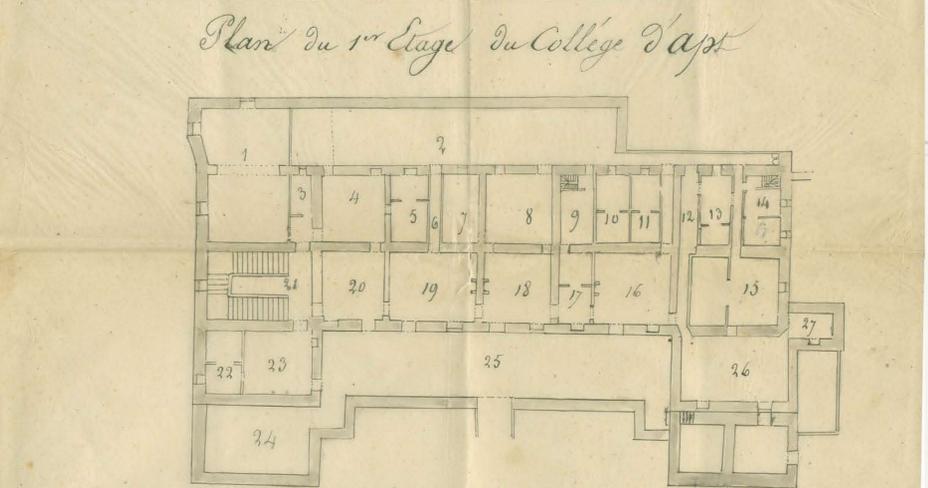
Indication du Plan du Res de Chaussée du Collège d'Apt

- 1 Ecole primaire d'aujourd'hui
- 2 Ecole primaire supérieure
- 3 Passage
- 4 Bibliothèque et Bibliothèque
- 5 Bibliothèque 2^e étage
- 6 Bibliothèque 3^e étage
- 7 Dessin et peinture
- 8 Salle d'attente de récréation des élèves
- 9 1^{er} Salle d'étude
- 10 Petit cabinet dessiné de magasin pour la fourniture des classes
- 11 Cuisine
- 12 Cuisine et Pâtisserie
- 13 2^e Salle d'étude
- 14 pas perdu avec un petit balais pour monter au 1^{er} et 2^e étage
- 15 Balconnet qui jouxte le res de chaussée agencé avec des classes et aujourd'hui devenu d'usage
- 16 Eau de source agencé avec des balais, avec un petit pont à un balais pour monter au bas de la tour
- 17 Loge avec balais et deux dessous de passage
- 18 Pensionnaire par la case de la Dougade
- 19 Case de la Dougade
- 20 Bassin alimenté par l'eau de la fontaine de Notre-Dame
- 21 Loge avec balais et bibliothèque au-dessus et au-dessous
- 22 Sarcophage de l'Église n° 21
- 23 Sarcophage de l'Église n° 21
- 24 Sarcophage de l'Église n° 21
- 25 Balais principal de la grande bibliothèque



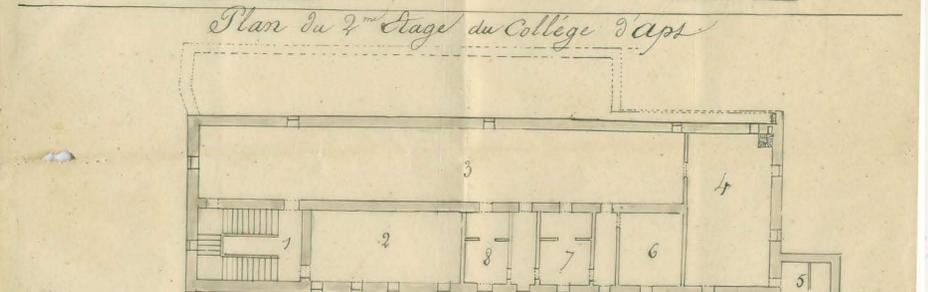
Indication du Plan du 1^{er} Etage du Collège d'Apt

- 1 Répétition, sur la partie arrière, l'ancien balais entre les deux salles d'étude
- 2 Corridor, partie de l'ancien passage de l'ancien balais, l'ancien balais et le nouveau balais
- 3 pas perdu et loge avec passage pour les deux salles d'étude, sur la salle de récréation n° 8 du 1^{er} étage
- 4 Cuisine, l'ancien balais, l'ancien passage de l'ancien balais et le passage de l'ancien balais
- 5 Passage de la cuisine au pas perdu avec balais montés à la chambre de l'ancien balais
- 6 passage pour communiquer sur la Corridor n° 2
- 7 Passage
- 8 Salle
- 9 Cabinet
- 10 Chambre à coucher avec balais
- 11 autre chambre à coucher
- 12 passage et corridor pour communiquer de la Corridor n° 2 à l'ancien appartement
- 13 Chambre à coucher
- 14 Chambre à coucher
- 15 Chambre à coucher
- 16 Salle de récréation de l'ancien balais
- 17 Salle de pas perdu avec balais particulière
- 18 Salle de réception
- 19 Salle de récréation de l'ancien balais
- 20 Salle de récréation de l'ancien balais
- 21 Balais principal de l'ancien balais, l'ancien passage de l'ancien balais et le passage de l'ancien balais
- 22 Cabinet particulier
- 23 Chambre à coucher l'ancien balais, l'ancien passage de l'ancien balais et le passage de l'ancien balais
- 24 Corridor de l'ancien balais, l'ancien passage de l'ancien balais et le passage de l'ancien balais
- 25 Corridor de l'ancien balais
- 26 Cabinet de l'ancien balais, l'ancien passage de l'ancien balais et le passage de l'ancien balais
- 27 appartement des cabinets sur la tour des passages de l'ancien balais et le passage de l'ancien balais



Indication du Plan du 2^e Etage du Collège d'Apt

- 1 grand balais
- 2 Docteur avec des diplômes, dit Duvivier
- 3 Docteur avec quarante huit ans, dit de la Noë
- 4 Docteur avec trente trois ans, dit de la Noë, à l'angle nord est de la petite Cour, balais montés en Courbe
- 5 Cabinet d'usage dans la tour des passages, le Duvivier dit de la Noë
- 6 Infirmerie
- 7 Chambre
- 8 Chambre



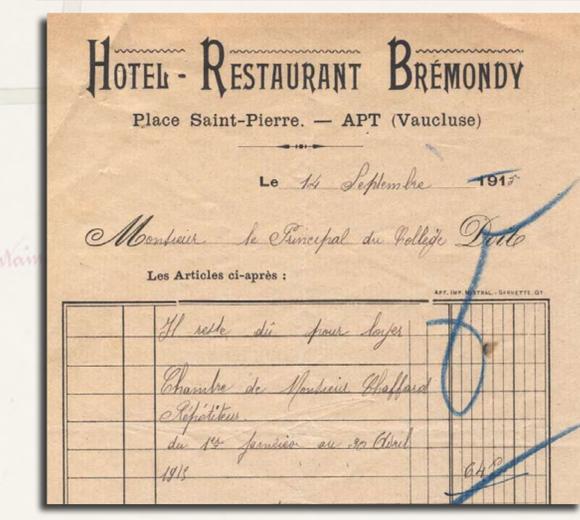
20 ans plus tard la ville et l'État durent accepter de délier de nouveau leurs bourses pour effectuer des travaux de réfections et d'agrandissement rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'élèves et de pensionnaires. En 1912 il y a même un projet d'installation de chauffage central. Mais la guerre arrive et les travaux sont ajournés

Plan de la Division Intérieure du Collège d'Apt
 Dressé par le Architecte Ingénieur, Omer de premier class
 du Département de Vaucluse. Sur feuille n° 1 à 250 mètres
 pour être joint au plan d'ensemble et au rapport descriptif
 à la date du 10 Mars 1844
 Omer

Plan du collège d'Apt et de ses dépendances de 1844 (échelle 1/500e).

Échelle de 1 à 250 mètres ou 1/5 millimètre par mètre.

Une annexe de l'hôpital militaire au collège :
 Au début de la première guerre mondiale, un hôpital militaire, est établi dans le nouvel immeuble de l'école des garçons, boulevard National. On lui rajoute deux annexes : l'une à l'école des filles et l'autre au collège. Heureusement cela ne dure pas très longtemps : en octobre 1915, les locaux occupés comme hôpital sont rendus à l'instruction publique. Le collège s'organise :



Monsieur Chaffard, répétiteur au collège, est logé à l'hôtel Brémondy (situé à l'emplacement actuel du Crédit Agricole, place Saint-Pierre), sa chambre ayant été transformée en salle de classe pour les élèves de l'établissement.

Avec la guerre les réparations d'entretien ne sont pas faites : en 1919, l'architecte de la ville Charles Carbonnel dresse un mémoire pour les réparations à exécuter au collège.

Les deux décennies suivantes n'apportent aucune modification ni gros œuvre : la période de la Seconde Guerre Mondiale est sans incidence sur les locaux. Dès la fin de la guerre, des travaux sont entrepris : la priorité est l'assainissement.

L'importance des effectifs commence à se faire sentir dès la rentrée de septembre 1952 : ils dépassent les 300 élèves. Cinq ans après, la ville fait des travaux de terrassement pour installer des préfabriqués et le conseil municipal approuve le programme d'aménagement et d'extension du collège pour une somme de 130 millions de francs, une partie étant prise en charge par l'état. Travaux qui ne se feront jamais !

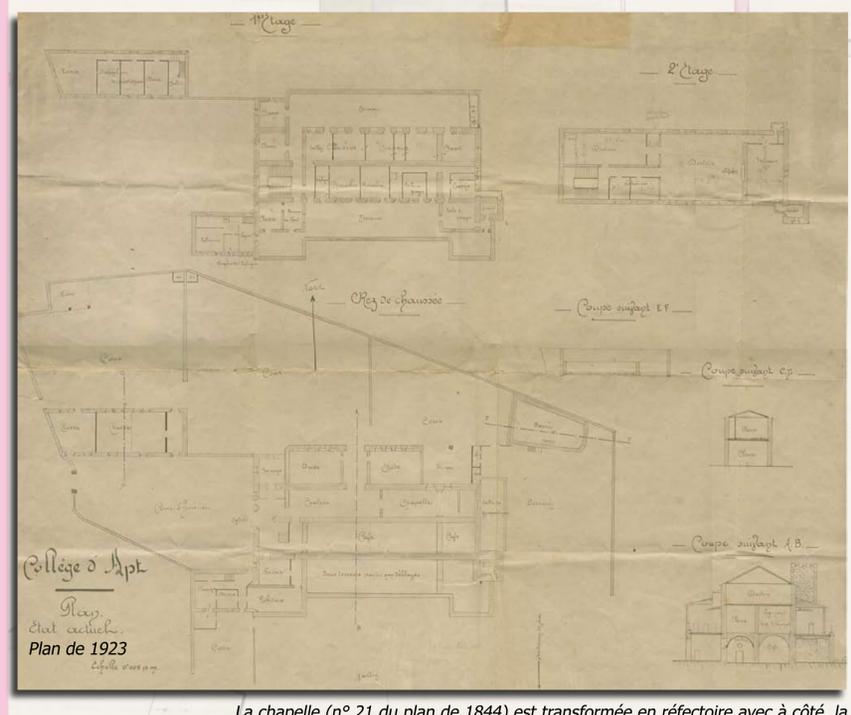
Démolition du couvent des Cordeliers et création de la cité scolaire

Finalement, à partir de 1959, la ville décide l'achat de terrains qui jouxtent le collège pour construire un nouvel établissement : ce sera un lycée. En décembre 1963, le conseil municipal décide que le moment est venu de solliciter la nationalisation du nouveau lycée, qui remplira les conditions requises pour être pris en charge par l'État. En février 1964 il approuve le projet définitif de construction du lycée mixte d'Apt, d'après les plans de l'architecte Masson installé à Manosque. Tout va aller très vite pour que les bâtiments soient prêts pour la rentrée de septembre 1965 : malgré l'intervention de quelques personnes, qui proposent de reculer la construction au niveau du camping actuel, le couvent des Cordeliers, chargé de tant d'histoire est démoli pour laisser place à des locaux d'une banalité affligeante !



Hausse des effectifs suite à l'arrivée des militaires au plateau d'Albion

La mise en place d'une force de frappe et de dissuasion nucléaire sur le site du Plateau d'Albion est décidée en avril 1965 et le 1^{er} GMS (groupe de missiles stratégiques) crée en septembre 1968. L'installation des militaires de l'Armée de l'Air avec leurs familles, fait que la cité scolaire devient la plus importante du Vaucluse.



La chapelle (n° 21 du plan de 1844) est transformée en réfectoire avec à côté, la cuisine et ses dépendances Elle est maintenant installée dans une ancienne salle d'études (n° 9 du plan de 1844). Le bassin est déplacé au nord-est du bâtiment et sa mise en état pour servir de piscine se termine en février 1925.

Chemin.

III COLLÈGE ET MUNICIPALITÉ : DES RAPPORTS PARFOIS DIFFICILES

1) présentation économique de la ville.

Au début du XIX^e siècle Apt est une petite ville de province, chef-lieu d'arrondissement de 5 500 habitants qui abrite la sous-préfecture et le tribunal civil. C'est un centre commercial et ses marchés attirent la production des villages alentours. L'influence concurrente de centres plus importants comme Aix ou Avignon ne se fait pas trop sentir en raison des difficultés d'accès. En fait, Apt est le cœur économique d'un pays qui se vit comme une entité indépendante du Vaucluse.

Au milieu du siècle, Apt est avant tout un centre urbain avec des fonctions de services, comme la sous-préfecture. Mais la ville est implantée dans une région qui hésite entre une fonction industrielle (avec son industrie principale, les faïences, et Rustrel qui tente de créer une industrie métallurgique avec ses mines de fer) et sa tradition agricole.

Arrivée du chemin de fer :

Le traité commercial avec l'Angleterre de 1860 et surtout l'arrivée du chemin de fer à Apt en février 1877 ouvrent un nouveau chapitre dans l'histoire de la ville. Le processus de restructuration de l'économie aptésienne se poursuit de plus belle, malgré la crise économique que connaît l'économie régionale jusqu'en 1895.



Grâce à la production des fruits confits et de l'ocre, l'économie aptésienne est complètement intégrée dans les grands courants commerciaux d'échanges internationaux. Au début du XX^e siècle, la main-d'œuvre occupée par la production de fruits confits tourne autour de 700 personnes. Plus dispersée dans le bassin d'Apt, la fabrication d'ocre occupe environ 500 hommes. Beaucoup de ces emplois sont saisonniers.

État des produits des Manufactures établies à Apt, autres que ceux destinés à la consommation pendant le quatrième trimestre 1826.

Nature des établissements	Désignation des produits	Poids Moyen de l'ouvrage de Chaque Ouvrier	Valeur estimative des produits	Pièces ou poids importés ou exportés.	Observations.
Fabriques de Confiserie	Dragées de Noyaux	A. 25	9500	à l'extérieur	les Confiseurs vendent à l'extérieur.
	(ij)	(ij)	5870	(ij)	(ij)
Canniers	laines de laines de France	2	5780	(ij)	(ij) pour les tanneries
	(ij)	(ij)	6100	(ij)	(ij)
Fabriques de Fayence	Fayence de France	2	8240	(ij)	(ij) pour les Confiseurs
	(ij)	(ij)	9157	(ij)	(ij)
Blanchisseries	Cirages bougies et Cires de France	A. 25	4991	(ij)	(ij) pour les Ciriers
	(ij)	(ij)	4800	(ij)	(ij)

Comptes Confiseurs Apt réunis en un seul qui se font par les produits aptésiens dans le bassin.

LES MANUFACTURES À LA FIN DE L'ANNÉE 1826

Au début du siècle, quatre produits constituent les piliers de la production industrielle : les tanneries, les blanchisseries (fabrication de bougies) les faïences et les fruits confits.



Apt - La Sortie de la Gare

Département de Vaucluse. Arrondissement d'Apt. Commune d'Apt. **Situation Industrielle.** 3^e Trimestre de 1860.

Principales usines de fabrication	Principales Industries	Nombre des établissements en activité.	Nombre des ouvriers occupés.	Dans la fabrication de la seule.	Causes des augmentations ou des réductions.	Observations.
Poteries, porcelaine et briqueterie		11	180		Travaux de réfection des usines et de réfection des usines.	Le service de la commune d'Apt a été réorganisé à la suite de la loi du 22 Mars 1860.
Confiserie		8	80		Le travail est calme et la fabrication est en activité.	Le produit de la commune d'Apt a été réorganisé à la suite de la loi du 22 Mars 1860.
Usine de minium		1	10		Travaux de réfection des usines et de réfection des usines.	Le produit de la commune d'Apt a été réorganisé à la suite de la loi du 22 Mars 1860.
Minoterie		9	15		Le produit de la commune d'Apt a été réorganisé à la suite de la loi du 22 Mars 1860.	Le produit de la commune d'Apt a été réorganisé à la suite de la loi du 22 Mars 1860.
Usines de soie		2	20		Le produit de la commune d'Apt a été réorganisé à la suite de la loi du 22 Mars 1860.	Le produit de la commune d'Apt a été réorganisé à la suite de la loi du 22 Mars 1860.

SITUATION INDUSTRIELLE D'APT AU 3^e TRIMESTRE 1860

Faïence, poterie, briqueterie et confiserie sont toujours les principales industries auxquelles s'ajoute la minoterie (usine pour la transformation des grains en farine).

On note l'existence d'une fabrique de minium : oxyde de plomb, poudre de couleur rouge servant à préserver le fer de la rouille.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE. Commune d'Apt. 1^{er} TRIMESTRE de 1882. **SITUATION INDUSTRIELLE**

PRINCIPALES INDUSTRIES	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS EN ACTIVITÉ		NOMBRE DES OUVRIERS OCCUPÉS	ÉTAT DE LA FABRIQUE (de la fabrication proprement dite)	CAUSE DES AUGMENTATIONS		CAUSE DES DIMINUTIONS		SALAIRE PAR JOUR	OBSERVATIONS
	de la fabrication proprement dite	de la fabrication proprement dite			de la fabrication proprement dite	de la fabrication proprement dite				
Poteries, porcelaine et briqueterie	11	137	180	en activité	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation
Confiserie	8	129	80	en activité	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation
Usine de minium	1	15	10	en activité	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation
Chapellerie	1	16	10	en activité	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation
Usine de soie	2	20	20	en activité	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation
Minoterie	9	15	15	en activité	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation
Usines de soie	2	20	20	en activité	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation

SITUATION INDUSTRIELLE D'APT AU 1^{er} TRIMESTRE 1882

Les principales activités industrielles n'ont pas changé. Faïenceries, poteries, briqueteries et confiseries emploient 266 personnes.

La mine de soufre se trouve aux Tapets. Le minerai possède des qualités qui le rendent utile à la viticulture.

La carrière de marbre est en réalité une carrière de pierres en calcaire dur.

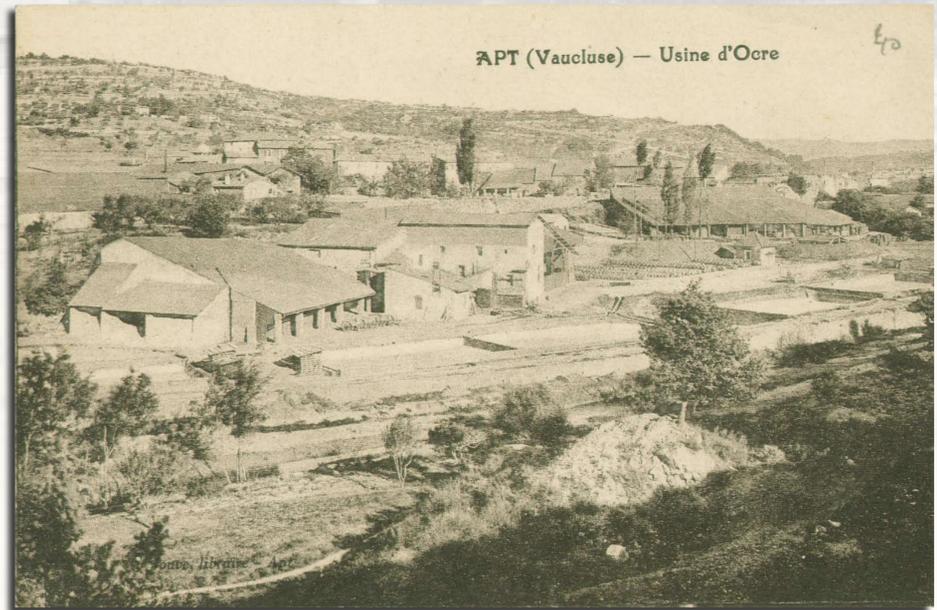
La production saisonnière des moulins à huile ne représente qu'un faible intérêt industriel : la culture des oliviers est continuellement remise en cause par les fortes gelées.

L'activité de l'ocre, qui n'est pas mentionnée, va bientôt prendre de l'ampleur : le rapport sur la situation industrielle, 3 ans plus tard, mentionne trois fabriques d'ocre.



INTÉRIEUR D'UNE FABRIQUE DE FRUITS CONFITS

Les femmes, en majorité dans les usines de fruits confits, travaillent 10 heures par jour comme n'importe quel ouvrier, mais sont payées moitié moins que les hommes.



USINE D'OCRE

Usine de la Société des Ogres de France, chemin des Baumes (elle était située en dessous du supermarché ED), créée en 1901, elle regroupait quelques-uns des industriels les plus importants de la région d'Apt.

Dans ce contexte économique comment l'élite aptésienne perçoit-elle le rôle éducatif et social de son collège ? Quelle stratégie de formation envisage-t-elle à plus ou moins long terme ?

2) Un collège privé dit communal

Avec l'acquisition par le principal Gleise de l'ancien couvent pour servir de bâtiment au collège, le collège d'Apt se transforme en collège particulier. Il n'a plus rien de communal que le nom. Il est vrai que les notables lui restent attachés et en conseil municipal l'affublent incorrectement du titre de « collège royal ».

Pourtant Dominique Gleise ne cesse d'envoyer des lettres au maire pour demander une plus grande participation financière de la ville au fonctionnement du collège et va jusqu'à lui écrire « qu'en raison des sacrifices médiocres que fait pour lui la ville, il est considéré moins comme un collège, que comme une institution de premier ordre. »

En 1843, le propriétaire et principal Martin, décide de vendre les bâtiments. Les preneurs n'affluent pas.

La commune, tiraillée, ne s'y décide pas de bonne grâce et ce n'est que fin juillet 1844, après une longue séance aux débats animés, que le conseil municipal vote, par 23 voix contre 14, l'emprunt nécessaire à l'acquisition du bâtiment.

La décision prise par le conseil municipal sauve l'établissement. Néanmoins, le poids financier que représente l'achat du bâtiment ainsi que les incertitudes sur le devenir du collège, font que les formalités d'acquisition du local traînent jusqu'en 1853.

3) La stratégie éducative de la municipalité

Au XIX^e siècle.

En 1853, la ville en devenant propriétaire du collège, n'a pas de stratégie de formation à long terme. Le premier choix de la municipalité est d'abord de supprimer des postes de professeurs afin de réaliser des économies, si bien que l'Académie, en 1856, préconise que l'enseignement classique s'arrête à la 4^e, le collège perd son statut de plein exercice.

Le principal pense qu'on est allé trop loin :

En s'arrêtant à la 4^e, on éloignait naturellement tous les élèves qui sortaient de cette classe; on en détournait plusieurs encore parmi ceux qui commencent; bien des parents pourrout préférer tout d'abord pour leurs enfants, un collège où les études sont poussées plus loin. Tous les élèves n'achèvent pas leurs études, mais généralement ceux qui ne les complètent pas font encore leur 3^e. C'est une classe très importante.

S'adressant au maire et au conseil municipal, le principal dit que limiter l'enseignement à la 4^e, c'est le meilleur moyen pour dissuader les élèves de commencer des études dans l'établissement. Il demande la réouverture d'une classe de 3^e.
Apt le 30 juin 1857.



Édit. Pascal, libraire
APT — Le Collège

La gestion du collège : un enjeu aux élections municipales

À Apt, la survie politique d'une municipalité dépend en grande partie de sa gestion du collège, c'est pourquoi les débats autour du collège sont nombreux à l'intérieur de la municipalité. L'élite aptésienne se passionne également pour ces questions éducatives au sein de la « Société Littéraire Scientifique et Artistique d'Apt », fondée en 1862. Celle-ci est relayée par la presse locale en particuliers « Le Mercure Aptésien », journal à tendance cléricale, qui voit le jour en 1839. Tout ceci donne l'ampleur de la question de la formation dans la vie du Pays d'Apt.

À partir de ce moment-là, la municipalité engage une réflexion sur les contenus de la formation et son intérêt pour le Pays d'Apt.

Un enseignement spécial, approprié aux besoins de l'agriculture et des diverses industries de la contrée, est proposé :

II. Enseignement secondaire spécial.

Parallèlement à l'enseignement classique se développera un enseignement pratique, approprié aux besoins spéciaux de l'agriculture et des diverses industries de la contrée.

Dès la rentrée, un professeur, sorti de l'École normale de Cluny, sera chargé de l'enseignement des sciences physiques et naturelles, des travaux graphiques, des expériences et analyses, soit dans les établissements industriels, soit dans notre cabinet de physique et de chimie, récemment enrichi par les libéralités de l'Etat.

A cause des nombreux rapports de notre vallée avec Marseille nous faisons dans notre organisation scolaire une plus large part à la tenue des livres, à l'étude de la géographie et de la Législation commerciale ; nous créons, en un mot, une véritable école spéciale de commerce.

PROSPECTUS DU COLLÈGE 1867

« ... à cause des nombreux rapports de notre vallée avec Marseille nous faisons dans notre organisation scolaire une plus large part à la tenue des livres, à l'étude de la géographie et de la législation commerciale nous créons en un mot une véritable école spéciale de commerce... »

QUATRIÈME ANNÉE (N° 167) DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 1842

LE MERCURE APTÉSIEU,

Journal de l'Arrondissement d'Apt.

Littérature, Industrie, Commerce, Agriculture, Sciences, Arts,
Annonces Judiciaires, Commerciales et Avis Divers.

En 1891, le confiseur Eugène Reboulin (maire de 1891 à septembre 1902, puis de 1903 à 1904) arrive à la tête de la municipalité. Il a des usines aux États-Unis, ce qui le pousse à vouloir dynamiser l'industrie aptésienne.

Face au principal, il s'affirme donc comme le responsable de la politique éducative du collège et lui donne une inflexion plus centrée sur les besoins économiques de la ville. Aussi met-il en place un éventail de formations pour permettre aux industriels de la région de recruter un personnel d'encadrement instruit. Grâce à lui se développent :

- l'apprentissage des langues vivantes, en particulier de l'anglais et de l'allemand
- l'étude de la comptabilité commerciale
- l'étude de l'économie politique



Edmond J. David - E. Vallois, succ^{rs} 20, rue de Rennes, Paris
Reproduction autorisée

En Récréation dans les Cours d'Été

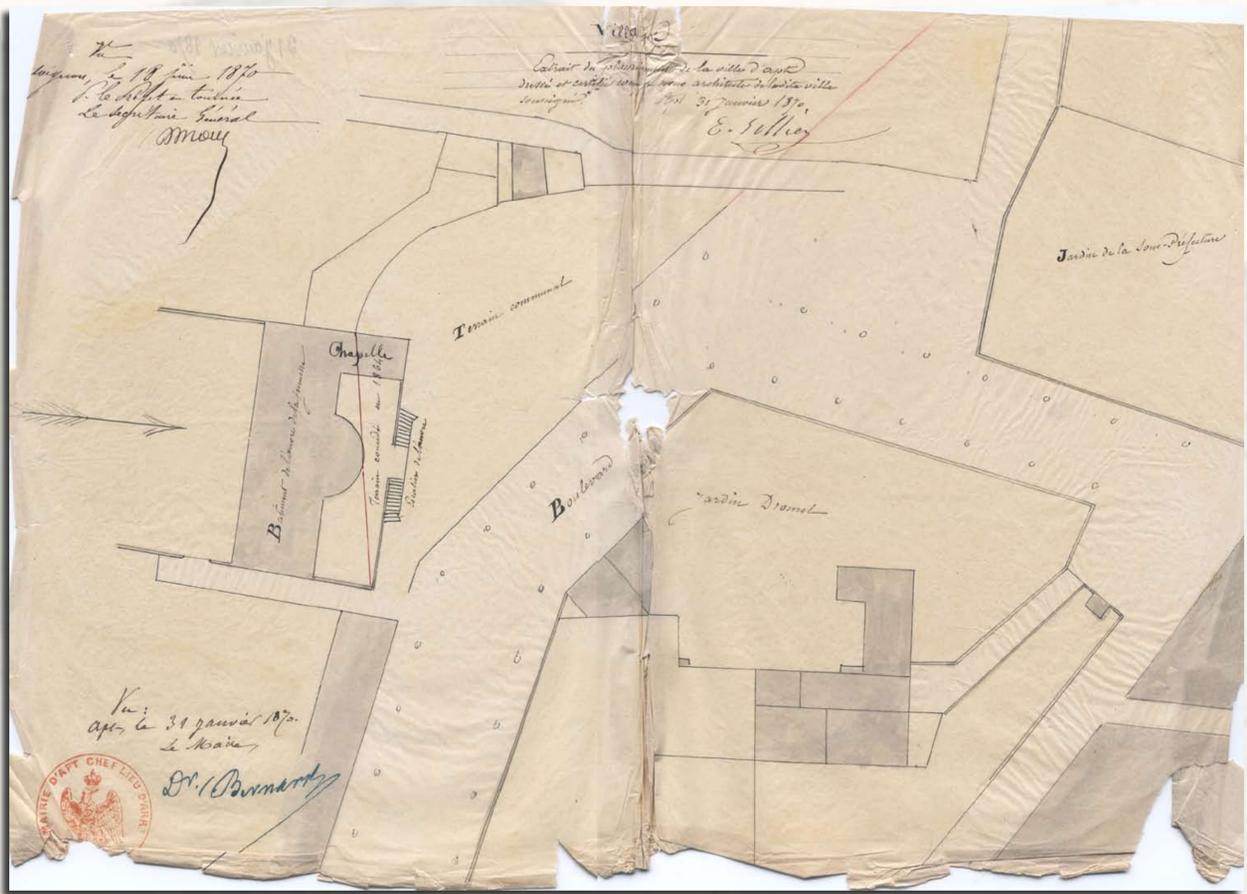
4) Les choix de la municipalité au XIX^e siècle : concurrence entre établissements communaux et ecclésiastiques :

Au XIX^e siècle, le collège doit compter avec la concurrence des établissements ecclésiastiques d'Apt et de la région :

- Apt accueille les Frères des Écoles Chrétiennes et les Sœurs de Saint Charles, ce qui absorbe une partie des subventions de la ville.
- Le collège jésuite Saint Joseph à Avignon compte 80 élèves lors de son ouverture le 2 janvier 1850, quatre ans après les inscriptions montent à 298
- deux petits séminaires en Vaucluse, l'un à Avignon, l'autre à Saint Didier.
- en 1864 s'ouvre le patronage de l'Abbé Jean, L'œuvre de la Jeunesse. À partir de l'année suivante, une trentaine de jeunes gens de 15 à 20 ans y reçoivent des cours.

Établissement communal, le collège d'Apt doit donc partager pendant plusieurs années sa clientèle avec une école ecclésiastique établie à Apt même.

Complicité de la municipalité avec L'œuvre de la Jeunesse : elle lui cède une parcelle de terrain.



Plan de situation de l'œuvre de la Jeunesse, qui deviendra le Sacré-cœur. 31 janvier 1870



5) Les choix de la municipalité au XX^e siècle

Le collège reste la marque de la puissance d'Apt. Même s'il coûte très cher à la ville, il permet une réelle promotion sociale pour les plus humbles, en particuliers pour le personnel des ocres et des confiseurs.

Lorsqu'en mars 1922 l'inspection académique envisage la suppression du 2^e cycle (lycée) en raison de la baisse des effectifs, le conseil municipal refuse-t-il. Il décide même d'ajouter une école primaire supérieure au collège et n'accepte aucune modification à la répartition du personnel.

La suppression en 1938 des classes de mathématiques et de philosophie, qui préparaient à la 2^e partie du baccalauréat, fait à nouveau réagir la municipalité qui met en avant une fois de plus le fait « qu'Apt est le centre d'une importante région et notre collège le seul qui existe dans l'arrondissement ». L'enseignement de cette 2^e partie du bac n'est rétabli qu'à la fin de la guerre.

De la même façon en 1945, les élus ajournent l'ordonnance qui prescrit la suppression des classes primaires dans les lycées et collèges. Ils attendent que la réforme générale de l'enseignement primaire soit définitive. C'est ainsi qu'à la rentrée de 1962, tous les enfants se retrouvent pour la première fois à l'école laïque, boulevard Camille Pelletan.

Quant au début de l'année 1955, le conseil municipal demande l'ouverture d'une classe de préparation au bac de sciences expérimentales pour la rentrée suivante; son argumentation est la même.

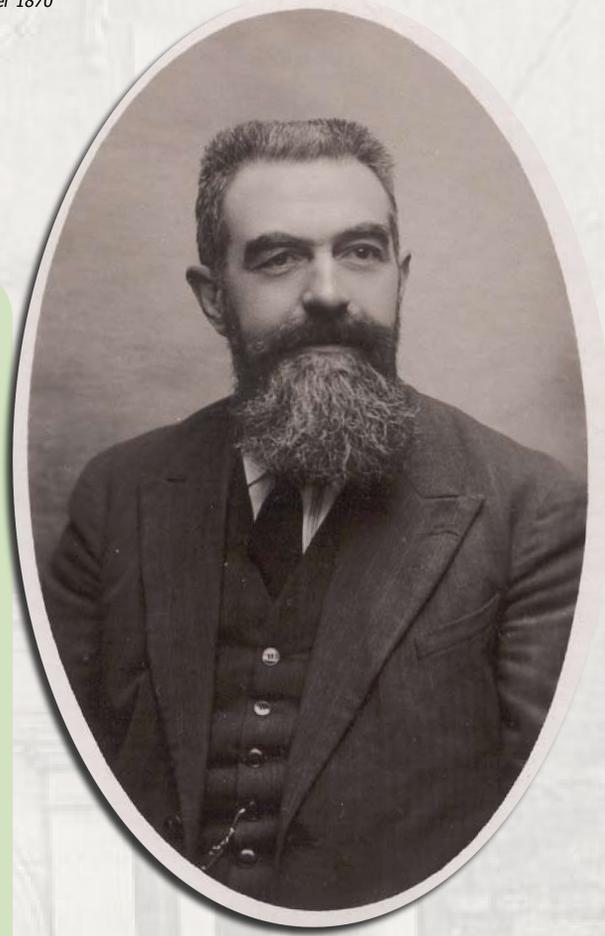
La mixité : un collège en avance sur son temps

Au début du XX^e siècle se pose le problème de l'accès des jeunes filles au baccalauréat auquel ne les préparent pas les cours secondaires.

Durant la Première Guerre Mondiale, l'administration admet des jeunes filles dans les classes terminales des lycées et collèges de garçons. Mais le milieu universitaire, lui, n'est pas préparé à l'institution de la mixité.

La guerre fait mûrir les esprits en ce domaine. En 1925, au Sénat, Mario Roustan demande « s'il ne serait pas possible dans les villes qui ne peuvent s'offrir le luxe de 2 collèges, d'ouvrir aux jeunes filles les portes des collèges de garçons, dont quelques-uns languissent et s'étiolent faute d'élèves. »

Au même moment, le conseil municipal d'Apt exprime le désir que soient admises au collège de garçons les jeunes filles désireuses de poursuivre leurs études secondaires.



Eugène Baudouin (11/11/1883 - 20/11/1964) maire d'Apt de 1924 à 1941, il impose une mixité complète au collège d'Apt. (Photo prêtée par M^{me} Marguerite Santoni, sa fille.)

Admission de jeunes filles au Collège d'Apt

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous adresser une copie d'une dépêche ministérielle, en date du 14 octobre courant.

" Vous m'avez transmis une délibération par laquelle le conseil municipal de la ville d'Apt a émis le vœu que les jeunes filles fussent admises dans toutes les classes du collège de garçons de cette ville.

Sur votre proposition, et en application des dispositions de la circulaire ministérielle du 10 août 1926, j'accorde l'autorisation générale demandée, étant bien entendu que toute demande individuelle devra préalablement vous être soumise pour décision.

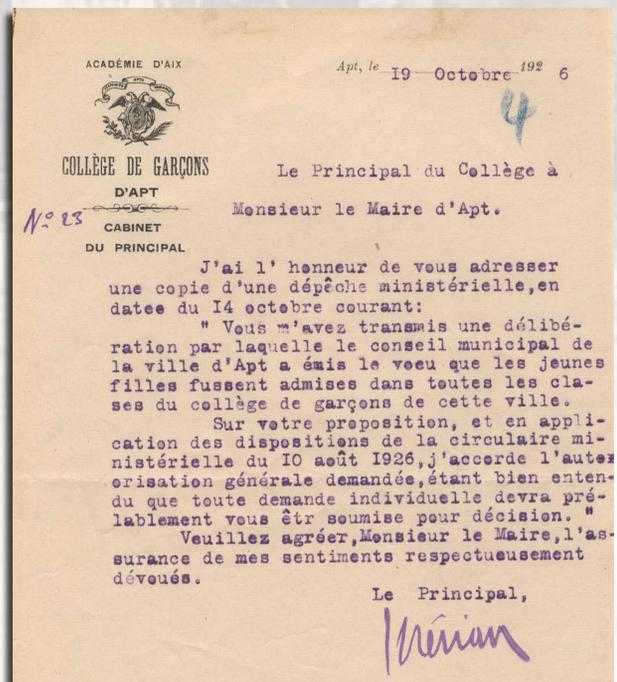
Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Le Principal,
Ménier

Il est évident que le collège de garçons pourrait, sans aucun inconvénient, admettre les élèves secondaires des filles aussi bien que des garçons, qu'il y aurait intérêt à réaliser cette réforme au profit de nos études, en raison de l'émulation que créerait la présence des jeunes filles et des garçons, que la mixité ne semble aucunement devoir se heurter à...

Le conseil municipal établit qu'il n'est pas possible actuellement, en raison des charges financières de la ville, de créer à Apt un cours secondaire de jeunes filles. Cependant il estime que le collège de garçons pourrait, sans inconvénient, les admettre dans toutes les classes, ce qui permettrait de donner satisfaction aux familles sans que le budget communal fut grevé d'une dépense supplémentaire, et l'aurait d'ailleurs un plaisir à offrir de garçons affirmé une fois de plus son utilité en servant les intérêts de la population tout entière.

En conséquence il exprime le vœu que M. le Recteur d'Académie d'Apt et M. le Ministre de l'Instruction Publique veuille bien autoriser l'admission des jeunes filles dans toutes les classes du collège de garçons d'Apt.



AUTORISATION DE LA MIXITÉ PAR LE MINISTÈRE
Lorsqu'en octobre 1926 une dépêche ministérielle accorde l'autorisation, la ville d'Apt s'enorgueillit d'avoir pris cette initiative. L'autorisation de l'expérience est donnée pour cinq ans. En fait, elle ne s'arrêtera jamais, mais il n'y aura pas de publicité car le gouvernement ne veut pas que l'expérience se propage.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ARGUMENTAIRE SUR SA VOLONTÉ D'INSTAURER LA MIXITÉ

- Les parents ne seront plus obligés de recourir à l'internat féminin le plus proche
- La présence des jeunes filles et de garçons créera une émulation
- Pour le collège ce sera l'occasion d'affirmer une fois de plus son utilité en servant les intérêts de la population toute entière.

7 juin 1925

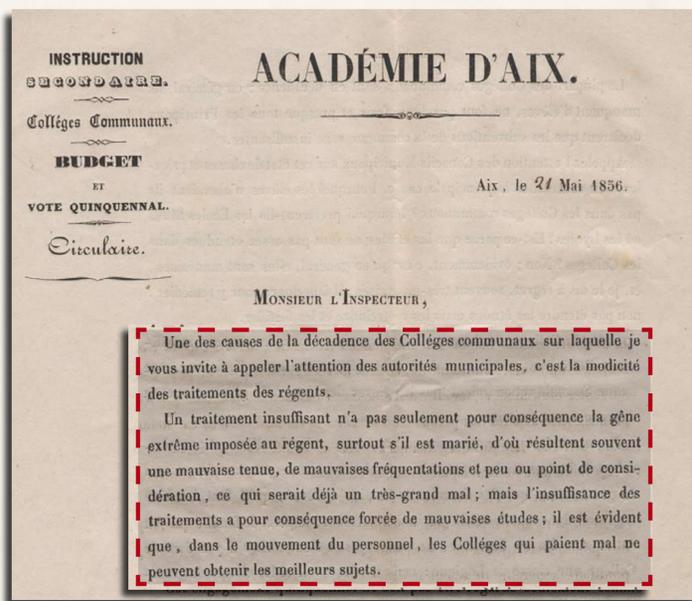
Rdu. Pascal

2) Recrutement des professeurs : au XIX^e siècle, la moralité prime sur les diplômes...

Conditions d'embauche et recrutement

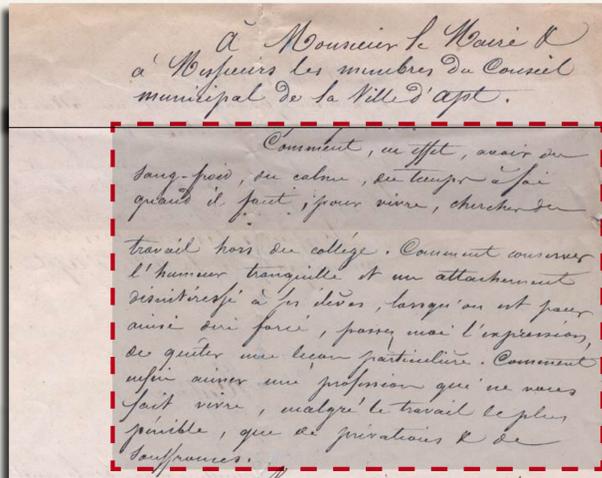
Longtemps au XIX^e siècle, les conditions d'embauche et de travail dans l'établissement sont peu attractives pour les enseignants. Durant la période où le collège est géré comme un établissement particulier, il jouit d'une grande indépendance par rapport au contrôle universitaire : le choix des professeurs ou régents, se fait plus ou moins indépendamment du recteur, les salaires augmentent ou baissent selon l'effectif ; le nombre de professeurs varie selon la conjoncture.

Du coup, le renouvellement du personnel est continu et rare sont les enseignants qui possèdent une licence : la qualification des régents ressemble à celle des maîtres d'école. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que les professeurs dépourvus de licence constituent l'exception.



MODICITÉ DU TRAITEMENT DES RÉGENTS

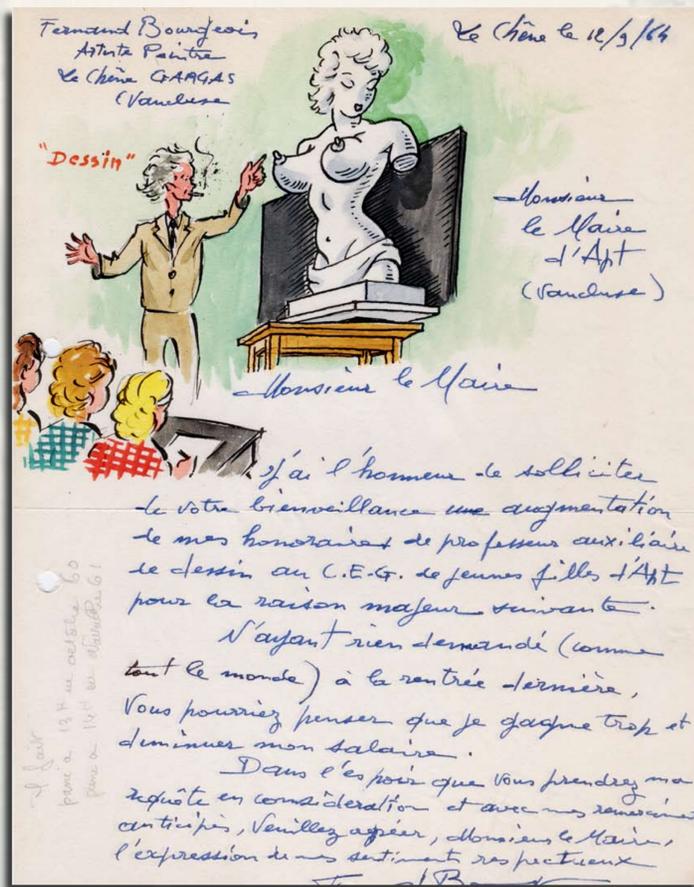
La circulaire du recteur rappelle aux communes qu'une des causes de la décadence des collèges communaux est la modicité des traitements des régents. Pourtant au collège les traitements restent inchangés. Inspection d'Académie d'Avignon, 29 mai 1856



LETTRE D'UN PROFESSEUR AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEMANDER UNE AUGMENTATION DE SALAIRE

« Comment, en effet, avoir du sang-froid, du calme, du temps à soi quand il faut, pour vivre, chercher du travail hors du collège. Comment conserver l'humeur tranquille et un attachement désintéressé à ses élèves, lorsqu'on est pour ainsi dire forcé, par une mauvaise tenue, de quitter une leçon particulière. Comment enfin aimer une profession qui ne nous fait vivre que de privations et de souffrances. »

Apt, 9 mai 1857



Fonds photo, André Papazian.

DEMANDE D'AUGMENTATION DE SALAIRE D'UN AUTRE TYPE : FERNAND BOURGEOIS S'ADRESSE AU MAIRE GEORGES SANTONI...

Né à Marseille, illustrateur, publiciste, se qualifiant d'artiste peintre, Fernand Bourgeois s'installe à Apt pendant la Seconde Guerre Mondiale. Parmi ses activités on retient les cours de dessin donnés au cours complémentaire de filles, l'illustration des coffrets en bois pour les fruits confits de l'usine Marliagues. Mais il reste surtout dans la mémoire des Aptésiens comme celui qui a mis son talent à la disposition de la Cavalcade : non seulement il peignait et donnait vie à tous les sujets qui ornent les chars, mais en plus il eut l'idée d'utiliser du vernis par-dessus la peinture pour les protéger de la pluie.

Polyvalence exigée...

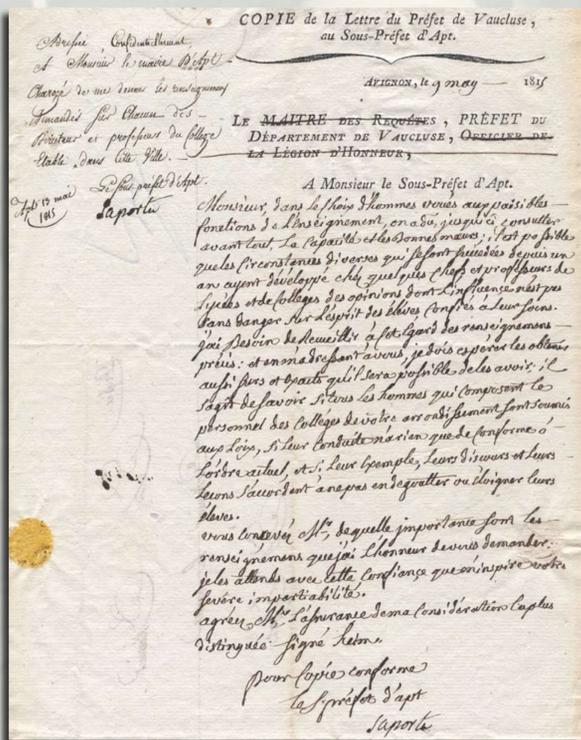
Les professeurs sont appelés à enseigner plusieurs disciplines, en particulier le professeur de lettres qui peut donner des cours de français, de latin, d'histoire, de géographie et d'anglais.

De même qu'une bonne conduite et une moralité exemplaire !

On demande aux professeurs de mener des vies dignes et retirées.

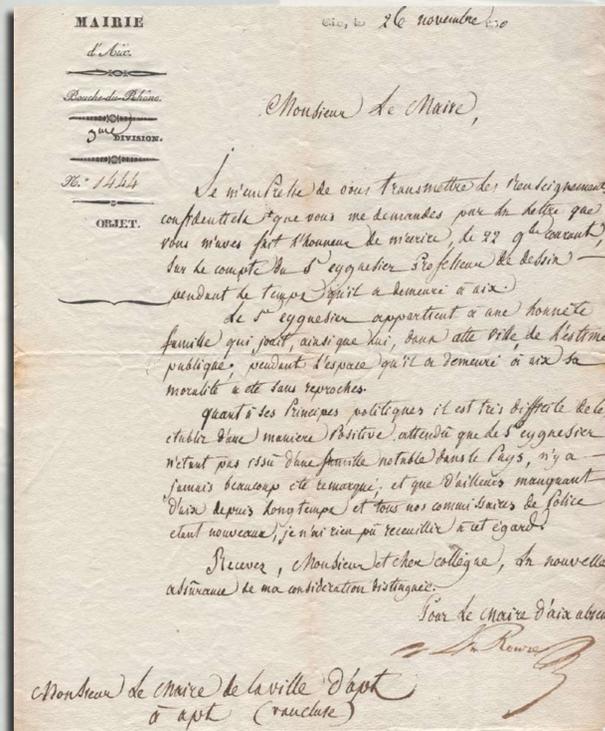
S'ils habitent le collège, ils sont soumis en permanence à l'autorité du principal. Selon l'historien Gerbod : «le logement à l'intérieur des collèges était ressenti souvent plus comme une obligation qu'un avantage, rappelant à des hommes qui n'avaient pas nécessairement la vocation religieuse, des traditions monastiques.»

Installés en ville, ils sont en représentation continue, sujets à une surveillance tatillonne qui ne tolère aucun écart de conduite. Même leurs opinions politiques font l'objet d'enquêtes.



ENQUÊTE CONFIDENTIELLE DU PRÉFET PENDANT LES CENT JOURS

Celui-ci veut savoir par l'intermédiaire du maire si les professeurs en place au collège ne manifestent pas d'hostilité envers l'Empereur. Avignon, 9 mai 1815.

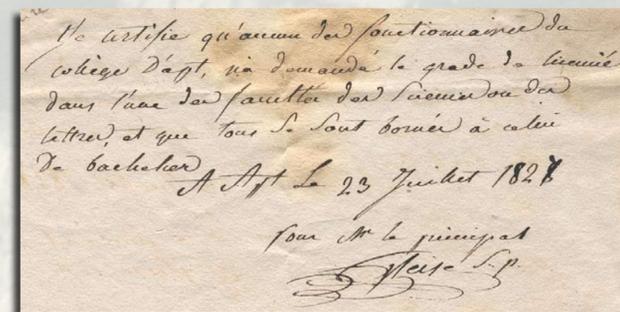


Le maire d'Apt reçoit, à sa demande, des renseignements d'ordre privé concernant un professeur désireux de travailler au collège.

Aix, 26 novembre 1830



Jean Chaume, professeur d'allemand et d'occitan et son épouse (années 50) Fonds photo, André Papazian.



Sous qualification des professeurs

À une demande du préfet qui veut savoir s'il existe au collège d'Apt des professeurs licenciés ; le principal Dominique Gleise ne peut avouer que des bacheliers. Apt, 23 juillet 1827.



Sixième

photo 1912-1913

Revalorisation des carrières des professeurs :

Les choses commencent à changer avec la réforme des carrières réalisée en janvier 1881 par la République. Dorénavant les professeurs sont rémunérés non pas en fonction de leur lieu d'exercice mais selon leur position dans une hiérarchie d'ordre et de classe établie en fonction de leur qualification et de leur ancienneté. Les salaires versés dans les petits collèges communaux sont relevés.

Cela rend possible l'amélioration non seulement de leur condition professionnelle mais encore de leur situation matérielle et morale. Au début du XX^e siècle ils bénéficient de l'allègement des contraintes qui autrefois pesaient sur eux.

L'engagement politique leur est enfin permis. Ainsi Eysséric, professeur d'enseignement spécial à Apt, entre-t-il, en 1890, au conseil municipal dont il fait partie jusqu'à son départ en 1903. Enfin, si à Apt aucun professeur ne devient maire, à la veille de la guerre c'est un fils de professeur, Paul Bourdin, qui se trouve à la tête de la ville, dont il est le maire de 1913 à 1924

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
COLLÈGE DE la ville d'Apt
ACADÉMIE d'Avignon
ÉTAT
INDIQUANT LES TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ETC. ET LE SERVICE DES FONCTIONNAIRES
A. — Traitements et indemnités diverses.

NOM	FONCTIONS	CLASSE	TRAITEMENTS		INDÉMNITÉS	TOTAL	OBSERVATIONS
			BRUT	NET			
Richard	Principal	1 ^{re}	2500	600	1100	4200	
Lasmandi (Lali)	Adjoint	"	1500	400	1100	3000	
Delmas	Mathématiques	1 ^{re}	2500	300	1100	4300	
Guy	Physique	1 ^{re}	2500	300	1100	4300	
Renck	Lettes	1 ^{re}	2500	300	1100	4300	
Chambat	Grammaire	2 ^e	1500	200	1100	3200	
Jaccouin	Lettes (R.M.)	2 ^e	1500	200	1100	3200	
Dany	Langue Vivante	2 ^e	1500	200	1100	3200	
Eysséric	Mathématiques	3 ^e	1600	1100	1100	3800	
Bail	1 ^{re} et 2 ^e	3 ^e	1600	800	1100	3500	
Salengue	Primaires	3 ^e	1600	800	1100	3500	
Richard	Répétiteur suppléant	"	700	"	"	700	
Laurens	Répétiteur suppléant	"	600	"	"	600	
Bourgeois	Gymnastique	"	"	400	"	400	
Colot	Coursiers	"	"	"	150	150	

	1925		2009	
	collège	lycée	collège	lycée
Nombre de professeurs	9 dont le principal	74	73	147
Nombre d'élèves	85 dont 33 à l'école Primaire	953	698	1651
Nombre de répétiteurs ou d'assistants d'éducatifs	2	10	9	19
Nbre d'heures / semaine effectuées				
Par les professeurs	17	18	18	
Par les instituteurs ou professeurs des écoles	25	27		
Par les maîtres d'internat ou les assistants d'éducatifs	40 h	35,5 h	35,5 h	

Tableau comparatif du personnel nécessaire pour le fonctionnement du collège au début des XX^e et XXI^e siècle.

3) Conditions de travail difficiles pour les répétiteurs

Leur fonction

Les répétiteurs, ou maîtres d'études, sont chargés de la surveillance des élèves et du contrôle de leur travail pendant les 6 heures d'étude par jour. Cela leur donne une importance considérable et permet de faire tourner le collège avec 7 ou 8 professeurs qu'ils suppléent bien quelquefois.

Leur qualification

Avant 1887, aucune qualification précise n'est requise pour leur recrutement. Le décret du 18 janvier 1887 crée, pour les répétiteurs, une classe de fonctionnaires relevant du ministre. Dorénavant, ils doivent posséder le diplôme de bachelier. Un autre décret de 1909, donne aux répétiteurs licenciés, sous certaines conditions d'ancienneté, le titre de professeur adjoint. La catégorie des répétiteurs et professeurs adjoints est supprimée par décret du 2 décembre 1945.

Leur charge de travail

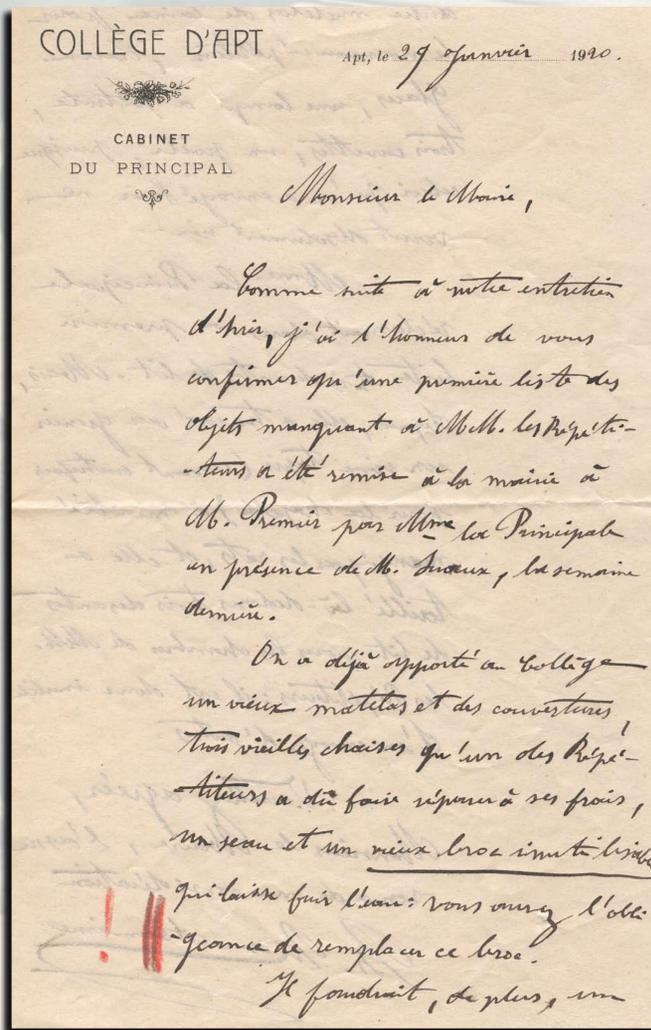
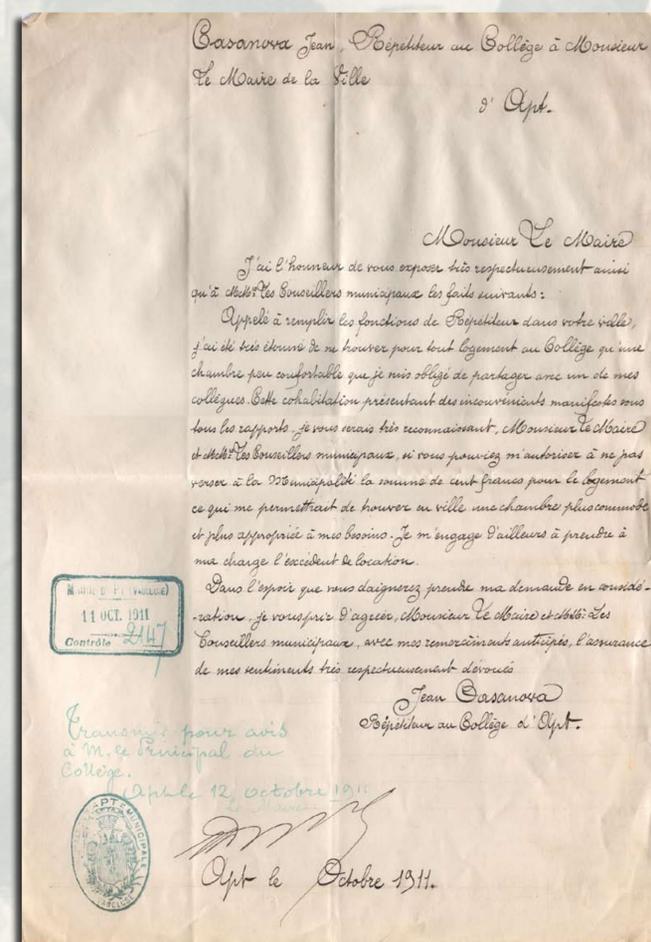
Ces maîtres d'études sont pris 24h/24 & 7j/7. Disponibles dès 5 heures du matin, ils enchaînent les surveillances d'études et de récréation tout au long de la journée. Lorsque les élèves sont en cours, ils s'occupent à des travaux d'écriture. Le coucher des élèves les mobilise dès 20 heures et jusqu'au lendemain matin.

Leur salaire

En 1900 leurs gages sont de 600 F annuels (le principal, lui, touche 4200 F de traitement et indemnités diverses, et les professeurs de 2100 à 3400 F). Même s'ils sont logés, reçoivent 1000 kilos de houille pour se chauffer et 50 litres de pétrole par an pour s'éclairer, leur vie n'est faite que de privations.

Un métier mal considéré

Logés au collège dans de petites chambres exigües, qu'ils partagent souvent à deux, leur mobilier est très sommaire. Il est fourni par la mairie qui trouve là le moyen de se débarrasser d'objets inutilisables. Quant au linge, fourni pour l'année, il est donné au compte-gouttes : trois paires de draps, six serviettes de table, six serviettes de toilette.



Le principal réclame au maire des objets de première nécessité pour les répétiteurs. Il ne donne pourtant pas l'impression de faire grand cas de son personnel : un vieux tapis, mangé par les rats, fait l'affaire pour être transformé en descente de lit pour les chambres de ses répétiteurs... 29 Janvier 1920



Monsieur le Maire,

Comme suite à notre entretien d'hier, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'une première liste d'objets manquant à MM. les Répétiteurs a été remise à la mairie à M. Premier par Madame la Principale en présence de M. Suaux, la semaine dernière. On a déjà apporté au Collège un vieux matelas et des couvertures trois vieilles chaises qu'un des Répétiteurs a dû faire réparer à ses frais, un seau et un vieux broc inutilisable qui laisse fuir l'eau : vous aurez l'obligeance de remplacer ce broc. Il faudrait, de plus, un autre matelas de laine pour le nouveau répétiteur, deux glaces, une lampe à pétrole, trois cuvettes, une poêle, puisque celui qu'on a envoyé hier ne vaut absolument rien. Mme la Principale réclamait dans sa première liste trois descentes de lit. Mais, depuis, elle a trouvé un vieux tapis (servant autrefois pour la chapelle) à moitié mangé par les rats, et elle a taillé là-dedans trois descentes de lit pour les chambres de MM. les Répétiteurs : il est donc inutile d'en envoyer d'autres.
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération.

4) Concierge : un emploi polyvalent !

Le sort du concierge est encore pire que celui des répétiteurs.

Des conditions de vie plus que spartiates !

Il loge dans un cagibi.

Le procès-verbal descriptif du collège de 1844 nous apprend « qu'au Nord Ouest de l'église se trouve adossé le logement du portier qui a 5 m de longueur et 2 m de largeur. Il y a le rez-de-chaussée et une petite chambre au dessus, éclairée par une porte et une fenêtre au Nord donnant sur l'avenue et la principale porte d'entrée du collège ».

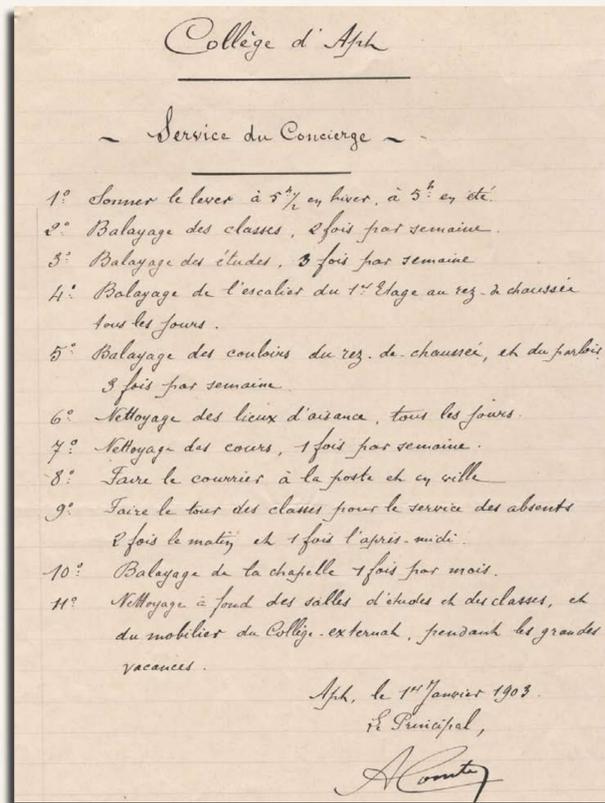
Une activité inattendue, pendant un temps...

En 1882 il est chargé de donner des cours d'instruction militaire aux élèves de l'école primaire du collège deux fois par semaine ! Le conseil municipal lui vote donc un supplément de traitement de 100 F.

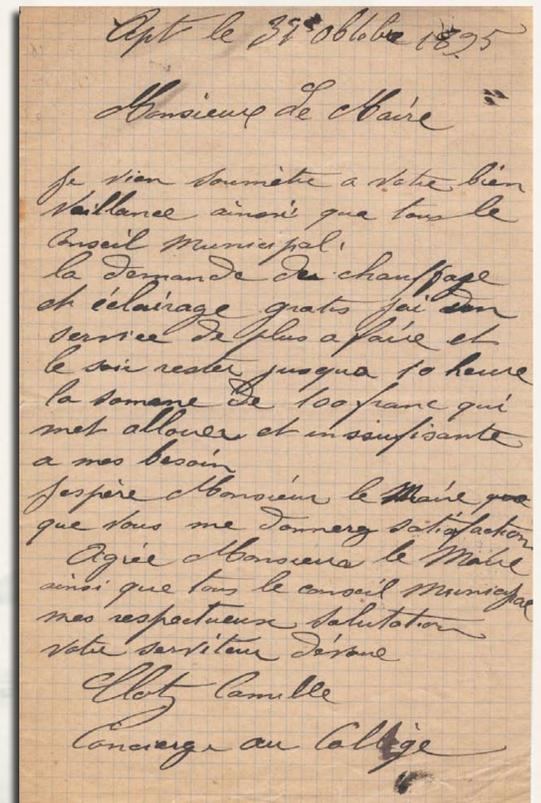
Pourquoi l'instruction militaire ?

Pour la III^e République naissante, c'est le patriotisme qui donne à l'enseignement laïque, avec les lois Jules Ferry, sa véritable unité : les exercices physiques, la récitation et le chant martial sont bien vus des autorités.

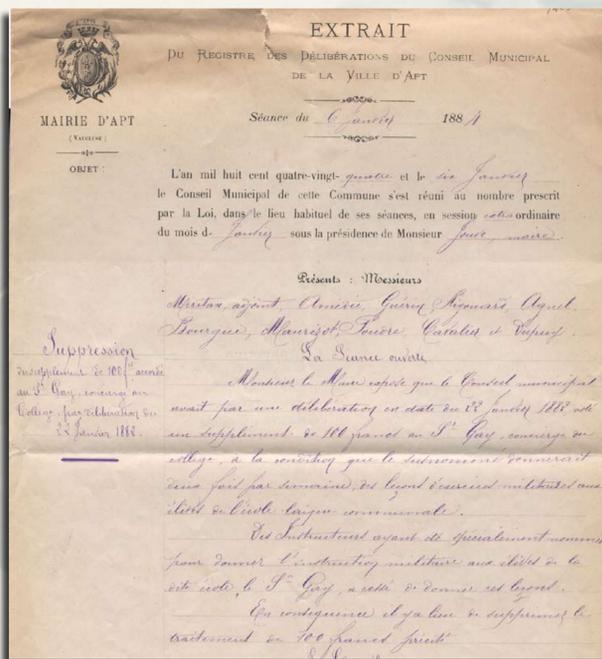
Dans toutes les écoles de France, des bataillons scolaires sont institués de façon légale, dès juillet 1882. Ils sont armés et équipés : les fusils font ainsi partie du matériel scolaire et sont confiés à l'instituteur. Il faut en effet préparer les enfants à défendre le sol de la patrie, et ce dès l'école, dans le cas d'une nouvelle guerre.



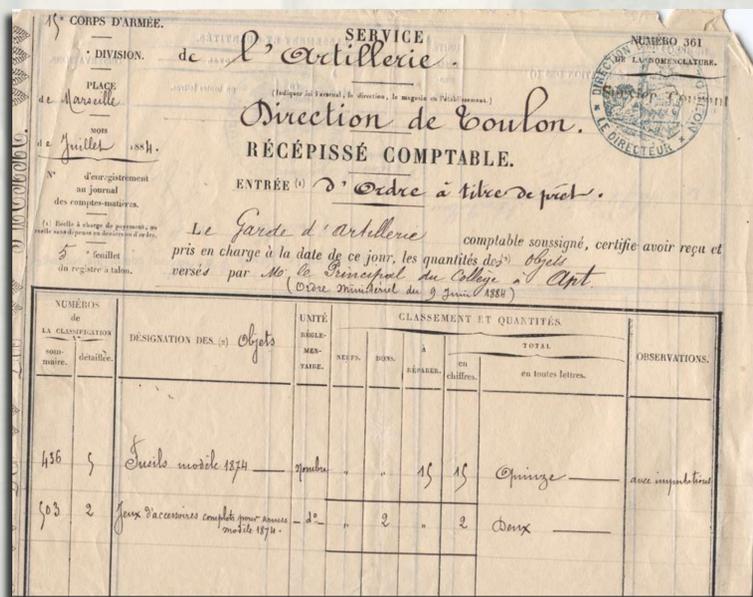
SERVICE DU CONCIERGE : IL ENTRETIENT SEUL LES BÂTIMENTS
Il est chargé du nettoyage de l'ensemble du bâtiment, en dehors du dortoir et du réfectoire. Sa journée commence très tôt puisqu'il doit, dès 5h ou 5h30, réveiller les pensionnaires au son d'une cloche, et elle finit très tard, à 22h. Enfin il doit, trois fois par jour, relever les absences des élèves.
Apt, 1^{er} janvier 1903



UN SALAIRE DÉRISOIRE
Le concierge s'adresse au maire pour obtenir le chauffage et l'éclairage gratuit. Avec un salaire de 100 F par an, il connaît des difficultés. Par la suite son salaire va connaître des majorations. Ainsi en 1906 son salaire atteint 300 F (au même moment les répétiteurs gagnent 600 F).
31 octobre 1895



Deux ans plus tard le concierge perd son indemnité car il est remplacé par un instructeur. Extrait de délibération du 6 janvier 1884



Récépissé comptable du service de l'artillerie de Toulon qui reçoit en charge 15 fusils du collège d'Apt pour réparation.
11 juillet 1884



L'uniforme des bataillons scolaires
Les petits soldats portent une vareuse et un pantalon bleu sombre. Ils sont coiffés d'un béret de même couleur à pompon rouge. L'ensemble rappelle le costume des mousmes de la flotte.

5) L'aumônier : un représentant religieux au collège

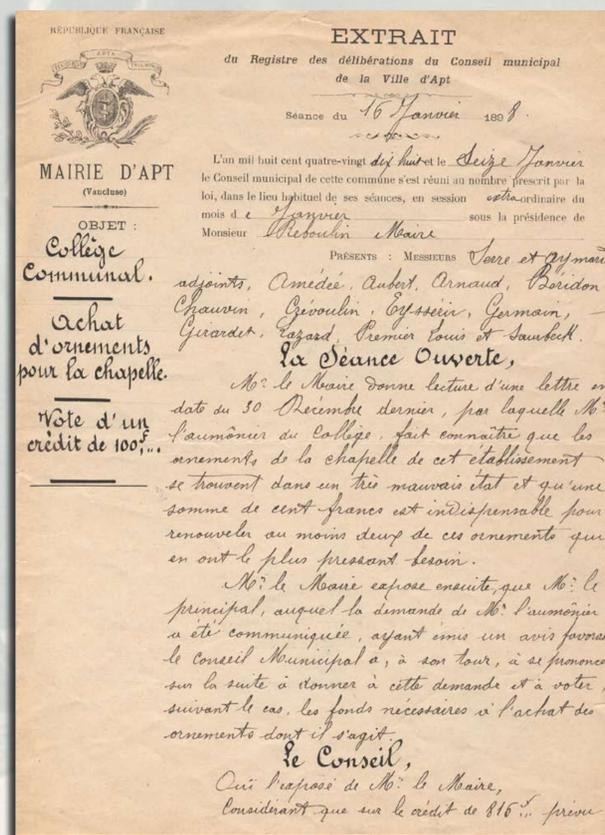
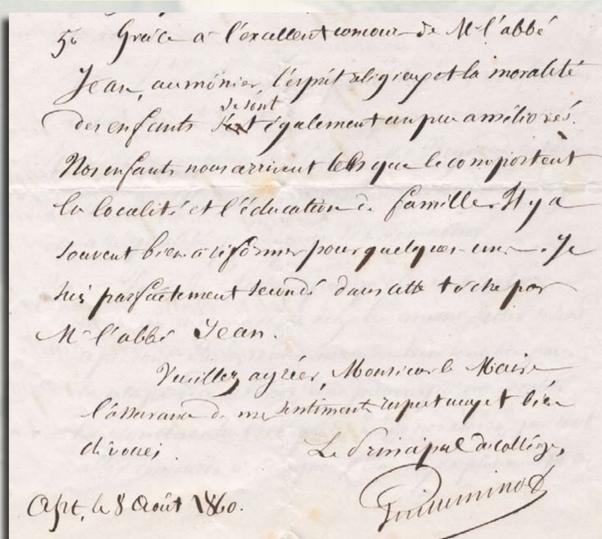
La religion joue un rôle prédominant au collège jusqu'à la fin du Second Empire (1870). Plus tard, même si en conseil municipal se pose la question de maintenir le poste de l'aumônier au collège, la ville n'ira jamais jusqu'au bout de la laïcisation : la clientèle pouvait comprendre des enfants de parents pratiquants.

Sous les Gleise père et fils le collège ne compte aucun ecclésiastique parmi les fonctionnaires, ce qui provoque le mécontentement du recteur. Puis les nouveaux acquéreurs, l'Abbé Barret et le Sieur Martin, remplacent en 1840, 4 fonctionnaires sur 7 par des religieux. En 1844 c'est un prêtre, l'Abbé Granier de Cassagnac, qui est nommé principal. Même avec les principaux suivants on note la vitalité de la vie religieuse du collège.

Sous la III^e République, les rapports entre la religion et l'enseignement, continuent à envenimer les débats politiques, et ce jusqu'à la Première Guerre Mondiale.

Deux fois, en 1880 et en 1884, la question du poste de l'aumônier provoque une crise dans les rapports entre le conseil municipal et les autorités religieuses. En février 1884 le Conseil municipal va jusqu'à voter la suppression du poste. Pourtant le Conseil revient sur sa décision. Non seulement le collège garde son aumônier, mais des manifestations religieuses s'y déroulent, comme des messes de première communion.

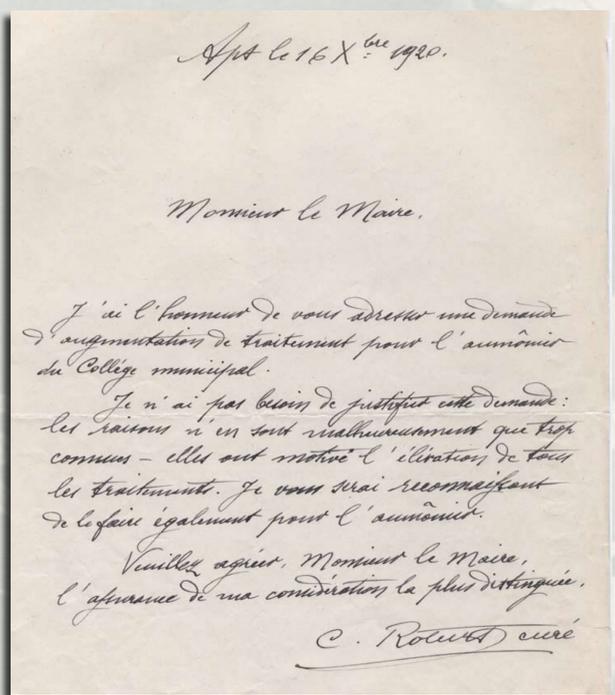
Pour le maire il n'est pas question de supprimer le poste de l'aumônier comme le rend possible la loi de décembre 1910. Il lui paraît « nécessaire de prévoir au budget communal le traitement de l'aumônier afin de donner satisfaction aux familles qui désirent donner l'instruction religieuse à leurs enfants. »
Son traitement est maintenu à 300 F (400 F au XIX^e siècle)



LE CONSEIL MUNICIPAL RÉPOND FAVORABLEMENT À UNE DEMANDE DE L'AUMÔNIER
Il vote un crédit de 100 F pour le renouvellement des ornements de culte de la chapelle du collège.
Extrait de délibération : 16 janvier 1898.

LETTE DU PRINCIPAL AU MAIRE : L'AUMÔNIER JOUE SON RÔLE DANS LE REDRESSEMENT DU COLLÈGE

« grâce à l'excellent concours de Monsieur l'Abbé Jean, aumônier, l'esprit religieux et la moralité des enfants se sont également un peu améliorés. »
Apt, 8 août 1860



DEMANDE D'AUGMENTATION DU TRAITEMENT DE L'AUMÔNIER
Le curé Robert, de la paroisse d'Apt, demande au maire une augmentation de traitement pour l'aumônier du collège car c'est la fin de la guerre et les prix connaissent une forte inflation.
Apt, le 16 décembre 1920.



V LA VIE AU COLLÈGE

1) Les conditions d'entrée

À chaque rentrée le principal édite un prospectus flatteur de présentation du collège. Rien n'y est oublié : la situation géographique du bâtiment, les locaux, les conditions d'entrée, les frais annuels à la charge des familles, le règlement strict (fait pour rassurer les parents), l'enseignement dispensé et les matières étudiées.

Le paiement de l'inscription

La rétribution collégiale

Il faut attendre 1930 pour les premières mesures concernant la gratuité de l'enseignement secondaire. Jusque-là, les parents doivent verser à la ville la rétribution collégiale (frais d'études et de surveillance) qui varie en fonction du niveau de classe de l'élève et de son statut : externe, demi-pensionnaire ou pensionnaire.

Même si une exonération est parfois accordée à un élève méritant issu d'une famille nécessiteuse, l'accès au collège reste difficile pour bon nombre de familles.

Un coût de la pension très élevé

PENSIONNAT.	
Prix de la pension.....	400 fr.
» » pour 2 frères.....	750 fr.
ABONNEMENTS OBLIGATOIRES.	
Pensionnaires.....	16 fr.
Externes surveillés.....	8 fr.
Externes libres.....	5 fr.
ABONNEMENTS FACULTATIFS.	
1° Blanchissage et raccommodage.....	40 fr.
2° Fournitures de bureau. (Cet abonnement comprend absolument tout ce qui peut être nécessaire aux élèves, excepté les articles de dessin.)	
4 ^{me} Catégorie — Division supérieure et cours spéciaux.....	48 fr.
2 ^{me} Catégorie — Classes de grammaire et préparatoire.....	15 fr.
3 ^{me} Catégorie — Classes élémentaires et primaire.....	12 fr.
L'Etablissement ne délivre de fourniture qu'aux abonnés.	
Prix de la demi-pension.....	250 fr.
» » pour 2 frères.....	475 fr.

Les frais de pensionnat continuent d'augmenter de façon importante : le prix de la pension passe de 450 F en 1893, à 567 F en 1906, puis 590 F en 1911, et 603 F en 1913.

Les bourses au mérite

La création de bourses communales (délibération d'août 1871) est l'une des premières initiatives prise par la mairie républicaine après la chute de l'Empire. Elles sont accordées sur critères scolaires et non sociaux.

La délibération du 15 juin 1890 fixe les conditions d'obtention de la bourse communale.

On note :

- qu'elle est obtenue au mérite :

« Considérant que la bourse communale doit être une prime à l'intelligence, au travail et à la bonne conduite de l'élève seul et la récompense de ses études à l'école laïque ». Ce qui prime est donc le niveau de l'élève ainsi que sa bonne conduite, les conditions de ressources des parents n'étant prises en compte qu'après.

en service. Pour acheter les livres dont il a besoin, notre élève, sitôt l'année scolaire terminée, se loue et travaille au lieu de profiter de ses vacances pour se reposer ou pour s'entretenir dans ses études comme ses autres camarades.

Le principal demande au maire l'augmentation de la bourse de Louis Pitot, élève méritant, celle-ci étant jugée insuffisante : « pour acheter les livres dont il a besoin, notre élève, sitôt l'année scolaire terminée, se loue et travaille au lieu de profiter de ses vacances pour se reposer ou pour s'entretenir dans ses études comme ses autres camarades. »

Apt, 10 juin 1926

- Qu'un concours est mis en place pour sélectionner les candidats :

St Saturnin le 14, le 14 septembre 1914.

M. BORDE, Receveur Buraliste
à St Saturnin-le-Apt, à Monsieur le Maire d'Apt.

Monsieur le Maire.

J'ai l'honneur de vous exposer ; que mon fils, élève en cinquième au collège d'Apt, ayant accompli en saison dernière, ses classes, j'ai dû payer intégralement malgré mes modestes revenus de sous-officier retraité, les dépenses exigées par cet établissement et par la ville.

Que ayant avec succès, concouru pour une bourse départementale à Nîmes en 1914, le Conseil Général de l'Aude dans sa dernière session d'août a décidé d'en affecter le montant pour cette année à des cas de première nécessité provenant des causes du fléau de la guerre.

En conséquence :

Je viens respectueusement vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien si possible me faire connaître le montant des frais de surveillance ou me faisant obtenir le bénéfice d'une bourse scolaire en faveur de mon fils Paul âgé de 13 ans.

Peuilleux après avoir honoré le Maire, l'expression de mes sentiments très respectueux et très dévoués

Borde

Un père de famille aux revenus modestes demande l'exemption. 19 septembre 1914

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Retribution collégiale (exonération)

Extrait du Registre des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'Apt

(Vaucluse) SEANCE DU 31 Octobre 1914

Le Conseil Municipal d'Apt s'est réuni au nombre de ses membres présents par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire le 31 Octobre et sous la présidence de M. PREMINE, adjoint

Étaient présents : M. AYMARD, MERITAN, LAMY, GREGOIRE Baptistin, MATHIEU Félix, MATHIEU Fernand BAUDOUIN, CREVOULIN, JEAN Marius et JEAN Léon

La séance ouverte :

Le Conseil,

Vu la demande par laquelle M. BORDE Félix, Receveur Buraliste à St Saturnin, ancien sous-officier en retraite, sollicite de la Commune d'Apt la gratuité de la rétribution collégiale en faveur de son fils BORDE Paul, élève au Collège, âgé de 13 ans.

Considérant que la situation de famille de M. BORDE paraît digne d'intérêt ;

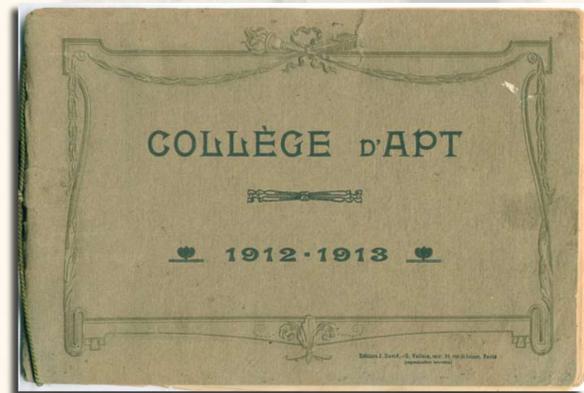
Délibère d'exonérer le jeune BORDE Paul, élève au Collège de cette ville, des frais de la rétribution collégiale et ce, pour une période de trois ans à partir du 1er Octobre 1914.

Ont signé les membres présents

Extrait de délibération accordant l'exonération pour trois ans 31 octobre 1914

PROSPECTUS DU COLLÈGE D'APT DE 1867

Prix d'une pension complète pour un pensionnaire en classe élémentaire (prix le plus bas) : Les parents doivent déboursier 468 F/an. Pour mémoire à la même période un maçon gagne 70 F/mois, 840 F/an.



UNIVERSITÉ DE FRANCE

Collège de Garçons d'Apt

Série

CERTIFICAT SCOLAIRE

De l'élève Pitot Louis

(1) Pensionnaire du 1^{er} octobre au 30 juin 1926

Né le 10/06/1912

ANNEE 1924-1925

ANNEE 1925-1926

DÉSIGNATION DES FACULTÉS	NOTES ET PLACES DANS LES COMPOSITIONS DES		MOYENNE		DÉSIGNATION DES FACULTÉS	NOTES ET PLACES DANS LES COMPOSITIONS DES		MOYENNE	
	de	de	des	des		de	de	des	des
Orthographe	10	10	10	10	Orthographe	10	10	10	10
Grammaire	10	10	10	10	Grammaire	10	10	10	10
Arithmétique	10	10	10	10	Arithmétique	10	10	10	10
Algèbre	10	10	10	10	Algèbre	10	10	10	10
Géométrie	10	10	10	10	Géométrie	10	10	10	10
Physique	10	10	10	10	Physique	10	10	10	10
Chimie	10	10	10	10	Chimie	10	10	10	10
Histoire	10	10	10	10	Histoire	10	10	10	10
Géographie	10	10	10	10	Géographie	10	10	10	10
Dessin	10	10	10	10	Dessin	10	10	10	10
Écriture	10	10	10	10	Écriture	10	10	10	10

Moyenne déduite de toutes les places : 10,00

Note moyenne de conduite : 10,00

Récompenses obtenues à la fin de l'année classique : Prix Accessite

UN ÉLÈVE MÉRITOIRE Certificat scolaire (bulletin scolaire) de Louis Pitot pour l'obtention de bourse. 1925

APPRECIATIONS MOTIVÉES de chacun des Professeurs de la classe sur les aptitudes, le travail et les progrès de l'Élève

FACULTÉS	PROFESSEURS	APPRECIATIONS DES PROFESSEURS	SIGNATURE
Français	M. Alfie	Bon élève, progrès assez satisfaisants	J. Alfie
Mathématiques	M. Michel	Très sérieux, aptitudes satisfaisantes, aime à se comparer avec les camarades	M. Michel
Sciences physiques	M.		
Sciences naturelles	M. Michel	Bon élève, progrès satisfaisants	M. Michel
Allemand	M.		
Anglais	M. Mallet	Bon élève, les progrès satisfaisants	M. Mallet
Histoire et Géographie	M. Torredieu	Très sérieux, progrès satisfaisants, aime à se comparer avec les camarades	M. Torredieu
Dessin (graphique)	M. Chapuis	Excellent élève qui se livre à de nombreuses recherches	E. Chapuis
Dessin (d'imitation)	M.		

(3) L'Élève Pitot Louis a été inscrit au Tableau d'Honneur des Boursiers.

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :
Élève doué et studieux, appelé à tirer grand profit de ses études secondaires

le 12 JUN 1926

LE PRINCIPAL

1^{re} - Série (Candidats âgés de moins de 12 ans)

Une narration servant de page d'écriture 10 points

Un problème d'arithmétique 6 points

Un problème de géométrie 4 points

Épreuves orales.

Question sur la Grammaire française (parties de dérivés et de mots).

lecture et explication d'un morceau choisi 8 points

Platons de France 1^{er} Géographie illustrée de l'histoire de France tels que Charlemagne, Sully, Colbert, Bayle, Danton, Robespierre, Bonaparte, Louis 14th etc... 2^o Géographie de la France (Cannes, principales montagnes, principaux cours d'eau, chef lieu de département) 8 points

Questions sur l'arithmétique élémentaire 8 points

Questions sur le nombre entier et de l'écriture et système métrique.

2^o - Série (Candidats âgés de moins de 16 ans)

Épreuves écrites.

Composition française sur un sujet familier, lettres, récit, etc... servant également de page d'orthographe. 11 points

Un théorème ou une question théorique et un problème d'arithmétique.

Épreuves orales.

lecture et explication d'un morceau choisi, grammaire par cœur 6 points

Histoire de France depuis Louis XIV jusqu'en 1871 et notions générales sur l'histoire de France.

Géographie physique, politique, administrative de la France 6 points

Principales notions de physique, chimie et histoire naturelle 6 points

Arithmétique 6 points

Le concours annuel a lieu dans la salle de la mairie l'avant dernier jeudi de juillet de 9h à 12h pour les épreuves écrites et de 14h à 16h pour les épreuves orales. Une première série d'épreuves pour les candidats âgés de moins de 12 ans. Une deuxième série d'épreuves pour les candidats âgés de moins de 16 ans. On peut noter que les filles en sont exclues !

Extrait de délibération : 15 juin 1890



- Qu'elle peut être supprimée dans les cas de figure suivants

« Le boursier qui manquera sans excuse valable et à trois reprises différentes pendant l'année scolaire sera exclu ».

« La paresse et la mauvaise conduite du boursier entraîneront la déchéance de la bourse ».

C'est à l'extrême fin du XIX^e siècle que le collège commence à bénéficier de bourses données par le département.

Une surprenante liste de fournitures

Le pensionnaire doit arriver avec son lit, son vase de nuit et son bureau !

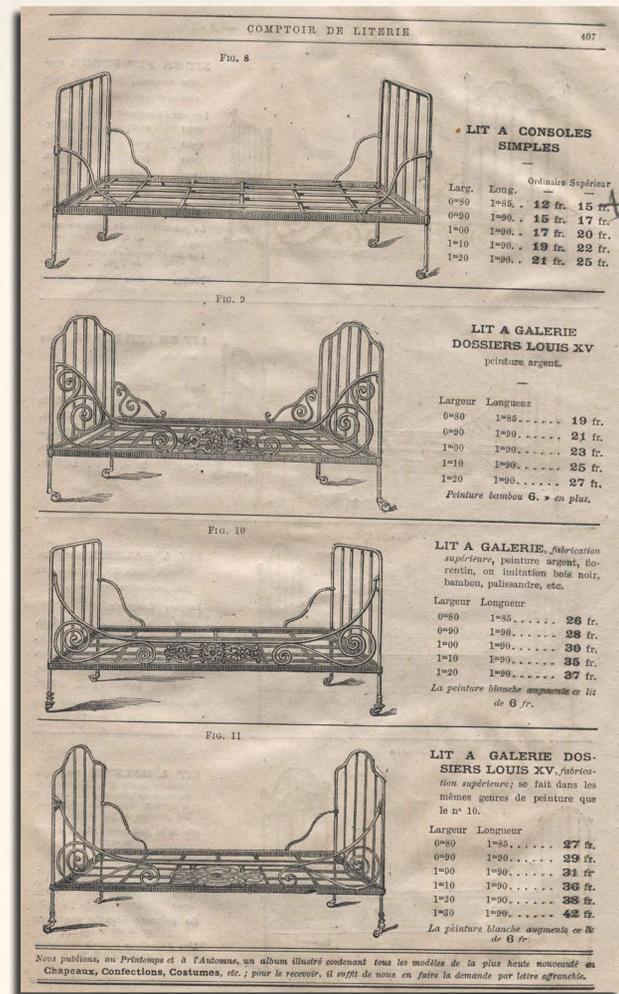
Les pensionnaires, les demi-pensionnaires et les externes fréquentants, doivent avoir l'uniforme (on peut se le procurer chez les marchands d'Apt).

Les pensionnaires et les demi-pensionnaires doivent fournir :

- 1° Un lit de fer complet (les serruriers d'Apt confectionnent ces lits, à des prix très-modérés. Le Collège en a quelques-uns qu'il loue.
- 2° Un pot-à-eau, une cuvette, un vase de nuit, le tout en faïence blanche, une chaise servant de table de nuit (on en trouve à Apt pour le prix de 2 fr.), une descente de lit.
- 3° Une couverture d'uniforme en calicot de 2 m. 80 de longueur et de 1 m. 80 de largeur.
- 4° Peignes, brosse à tête, brosse à dents, brosse à habits, brosses à cirer, boîte de cirage.
- 5° Un couvert, un couteau de table, un gobelet.
- 6° Une malle et un petit bureau pour l'étude, le tout fermant à clé.

EXTRAIT DU PROSPECTUS DE 1852

- L'interne amène un lit en métal : le fer est préféré au bois car ce dernier est souvent envahi de vermine. Il est facile de s'en procurer car à cette époque l'industrie du fer est florissante en Pays d'Apt.
- Il doit aussi fournir le sommier, la paille, trois paires de draps ainsi que trois couvertures dont une blanche, le blanc étant symbole de propreté.
- De même le vase de nuit doit être en faïence blanche, fabriquée sur place, car il se voit mieux dans le noir.
- La descente de lit aide à supporter les sols glacés des dortoirs non chauffés. Pour cette même raison, les garçons dorment avec des bonnets de nuit.
- Une malle et un pupitre transportable et léger complètent le mobilier exigé pour les pensionnaires.



2) Règlement et encadrement très strict des pensionnaires

La journée commence tôt, y compris le dimanche !

LE TABLEAU DU SERVICE DES RÉPÉTITEURS ÉLABORÉ EN 1903 PAR LE PRINCIPAL NOUS DONNE L'EMPLOI DU TEMPS DES ÉLÈVES.

Dans ce cadre «claustral» souvent mal accepté par les internes, tous les jours se ressemblent : lever matinal (5h ou 5h30) suivi de longues heures passées dans les salles d'études, les cours n'occupant que 2 heures le matin (de 8h à 10h) et 2 heures l'après midi (de 14h à 16h) rompues par le déjeuner, le goûter et le dîner avant de retrouver le dortoir.

1904 Collège d'Apt

Cabane du Service des Répétiteurs.

I
Service de la Journée.
Jours de classe.

Heure	Activité	Nombre de répétiteurs	Temps
5 à 5 1/2	Habillemeut	3 rép.	1 1/2
5 1/2 à 7	Etudes	2 rép.	3
7 1/4 à 8	Récreation	1 rép.	3/4
7 3/4 à 8	Etudes	3 rép. (1 seule le jour)	1
10 à 10 1/4	Sortie & récreation	3 rép.	3/4
10 1/4 à 11 1/4	Etude	1 rép.	1
11 1/4 à 11 3/4	Sortie & récreation	3 rép.	3/4
12 à 12 1/4	Récreation	1 rép.	1 1/4
1 1/4 à 2	Etudes	2 rép.	1 1/2
4 à 4 1/4	Sortie	3 rép.	3/4
4 1/2 à 5	Récreation	2 rép.	1 1/2
5 à 7	Etudes	3 rép.	6
7 1/2 à 8	Récreation ou promenade	2 rép.	1
Total des heures à répartir			21 h.
Moyenne pour chaque répétiteur			7

Judi et dimanche.

Heure	Activité	Nombre de répétiteurs	Temps
5 à 5 1/2	Habillemeut	3 rép.	1 1/2
5 1/2 à 7	Etudes	2 rép.	3
7 1/4 à 8	Récreation	1 rép.	3/4
8 à 10	Etudes	2 rép.	4
10 à 11	Récreation	1 rép.	1
11 à 11 1/2	Etudes	2 rép.	1
12 à 1 1/4	Récreation	1 rép.	1 1/4
1 1/4 à 3 1/4	Etudes	2 rép.	4
3 1/4 à 5 1/2	Sortie & Récreation	2 rép.	1/2
5 1/2 à 4	Habillemeut	3 rép.	1 1/2
4 à 7	Promenade	2 rép.	6
7 1/2 à 8	Récreation ou Promenade	2 rép.	1
Total des heures à répartir			25 1/2
Moyenne pour chaque répétiteur			8 1/2

II
Service de Nuit.

Heure	Activité	Nombre de répétiteurs
à 24.	Coucher	3 rép.

Une rigueur toute militaire !

La bourse d'estomac que j'avais prise en faveur de Neufpied de la ville qui bat du tambour pour marquer le commencement et la fin des exercices et des mouvements de la maison. J'ose prendre la liberté de vous prier de soumettre au conseil municipal les questions au conseil municipal.

Je suis, avec respect,
Monsieur le Maire

Votre très humble et très obéissant serviteur
Le Principal du Collège
J. M. H. M.

C'est un élève « qui bat du tambour pour marquer le commencement et la fin des exercices et des mouvements du collège ».

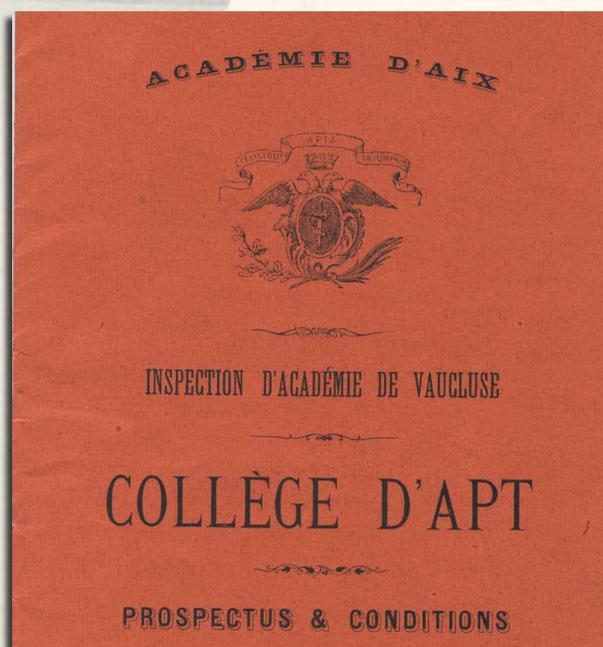
Apt, 22 mai 1852



Des sorties limitées et contrôlées

Les seules sorties possibles se réduisent aux traditionnelles promenades des jeudis et dimanches sous la surveillance d'un répétiteur et, pour les plus chanceux, à une sortie dominicale dans une famille amie tous les quinze jours. Il y a aussi les vacances d'été entre la mi-juillet et le mois d'octobre, ainsi que les «petits congés» pour Noël et Pâques. Certains élèves attendent parfois la fin de l'année scolaire pour quitter le collège.

Les dispositions réglementaires :



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Outre le bulletin trimestriel, les parents sont informés chaque semaine de la conduite, de l'application et des progrès de leurs enfants par un carnet de correspondance qui contient en outre les places obtenues dans les compositions.

Une sortie générale a lieu tous les 15 jours, le dimanche. Les élèves ne peuvent sortir qu'avec leurs parents ou leurs correspondants autorisés.

Les parents ou les personnes autorisées par le Principal sur la demande des parents peuvent visiter les élèves au parloir tous les jours de midi et demi à 1 heure et quart et de 4 à 5 heures.

Le Principal se tient à l'entière disposition des familles qui auraient besoin de renseignements complémentaires.

Le Maire d'Apt, Chevalier de la Légion d'Honneur et du Mérite Agricole, E. REBOULIN
Le Principal, Officier d'Académie, A. COMTE
Vu et Approuvé : L'Inspecteur d'Académie, Officier d'Académie, CR. LE TEO

Extrait du prospectus de présentation du collège de 1900

Rentrée des classes



photo 1912-1913 Entrée principale du Collège

Dans la France du début de XX^e siècle, encore très rurale, la rentrée des classes est tardive (début octobre) pour laisser le temps aux enfants d'aider aux vendanges.

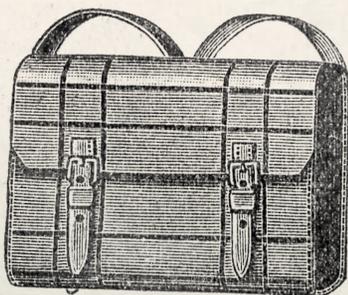


Uniforme obligatoire

L'ensemble des collégiens doit porter l'uniforme, qui permet de masquer les différences sociales. Deux habillements complets d'uniforme : l'un pour l'hiver, l'autre pour l'été.

Le Trousseau des Élèves se compose des objets suivants : Deux habillements complets d'uniforme, l'un pour l'hiver, l'autre pour l'été : le premier consiste en un habit de drap bleu de roi à collet droit, pantalon et gilet de la même étoffe, le tout avec le bouton du Collège ; le pantalon et le gilet sont blancs dans l'uniforme d'été. — Deux autres habillements complets d'hiver et d'été. — Trois paires de souliers. — Un chapeau noir avec son étui, et une casquette. — Trois paires de draps. — Deux couvertures. — Douze chemises. — Douze serviettes. — Six essuie-mains. — Huit cravates dont quatre blanches, quatre noires. — Douze mouchoirs. — Douze paires de bas garnis, dont six de coton bleu mêlé. — Huit serre-tête ou bonnets de nuit. Chacun de ces objets doit être marqué au N° de l'Élève.

Extrait du prospectus de présentation du collège de 1839



UNIVERSITÉ
de France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADÉMIE
D'AIX

COLLÈGE D'APT

RENTÉE DES CLASSES

Le Principal du Collège a l'honneur de rappeler aux familles que, par décision de M. le Recteur de l'Académie d'Aix, la rentrée des classes au Collège d'Apt aura lieu le dimanche 2 octobre avant huit heures du soir pour les pensionnaires et le lundi 3 octobre avant huit heures du matin pour les externes.

Le Collège d'Apt se recommande aux familles par les constants et nombreux succès obtenus dans les divers examens : baccalauréat, brevet, etc. Les résultats prouvent assez que l'enseignement ne laisse rien à désirer.

L'organisation des cours est aussi complète et aussi variée que peuvent le souhaiter les parents pour diriger les études de leurs enfants selon leur libre choix. A côté de l'enseignement secondaire, qui comprend toutes les classes pour la préparation des divers baccalauréats, il existe au Collège des cours spéciaux pour les élèves qui se proposent de se présenter au Brevet, au concours des Postes et Télégraphes, des Contributions indirectes, ou qui, se destinant au commerce, ou à l'agriculture désirent compléter leur instruction primaire.

C'est par une discipline paternelle, mais ferme et énergique, que seront assurés dans l'Etablissement le bon ordre, le travail, le parfait fonctionnement de tous les cours et par suite, les succès.

L'éducation des enfants est tout particulièrement l'objet de l'attention de l'administration du Collège et des maîtres qui y sont attachés.

VU ET APPROUVÉ : Le Maire, Conseiller Général,

Le Principal,

AYMARD

ARNAVON

Au point de vue hygiénique, le Collège d'Apt offre des garanties toutes spéciales. Situé à une extrémité de la ville, il est entouré de vastes cours, de jardins et d'une immense pelouse. Bien aéré, bien exposé, il est d'une salubrité irréprochable.

Des exercices physiques, méthodiques et réguliers, de sages mesures hygiéniques, un régime alimentaire des plus soignés assurent aux élèves le bien être matériel et, par suite, cette santé du corps, qu'est la condition essentielle de toute culture intellectuelle.

APT — Imp. LANET

A la Grande Maison

L. ROCHE, rue des Marchands, 14 -- APT

OUVERTURE DE LA SAISON
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS & SUR MESURE
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

GRAND CHOIX

de Complots Fantaisie Nouveauté, de Pantalons Fantaisie
Cravates et Brassards Haute Nouveauté

Chemises blanches et zéphir, Bretelles, Faux-cols, Manchettes et Gants
Grand choix de Plastrons blancs et Fantaisie
Unis et à plis

Vestons pour charcutiers -- Maillots et ceintures p. cyclistes
Blouses parisiennes pour Bouchers, Maquignons et Peintres

Choix considérable de Costumes d'Enfants et Ire Communon
Vestons alpaga, Tussor, Toile et Pare poussière

PRIX FIXE



Publicité de «À la Grande Maison», 14 Rue des Marchands, pour vêtements confectionnés et sur mesure, entre autre les uniformes pour le collège. Elle paraît au dos du journal «Le Belfroi», organe républicain engagé qui représente une classe sociale naissante.

Dimanche 14 mai 1905

Surveillance continue

Dans les prospectus qui présentent le collège, on remarque qu'un élève venant d'ailleurs doit fournir une attestation de bonne conduite. Le comportement est un objet constant de surveillance. Dans le prospectus de 1839, la religion préside à l'éducation de la jeunesse et la discipline crée des habitudes d'ordre. Celui de 1900 précise que «les élèves font l'objet d'une surveillance non seulement dans les classes et les études, mais dans les cours de récréation, le réfectoire et le dortoir où ils ne sont jamais seuls.»

La discipline est «martiale» et ne souffre guère de déviance. Dans les cours et les couloirs, les «mouvements» d'élèves se font en ordre et en rangs, les pupitres sont impitoyablement fouillés, les bavardages sanctionnés, tout comme les mauvaises notes.



Edition J. David - E. Vallot, 1907, 99, rue de Rennes, Paris
Reproduction interdite

Un Dortoir

photo 1912-1913

Mauvaise réputation des élèves externes !

Can je vois que l'on reconnaît chaque jour davantage la nécessité de tenir les enfants sous le régime intérieur du collège, afin de les préserver des distractions trop fréquentes de l'externat, de les rendre plus appliqués et plus retenus, et enfin d'obtenir de meilleurs résultats pour les études et pour l'éducation.

Rapport adressé au maire à propos du futur budget: le principal annonce 19 pensionnaires, dont 12 ont leur famille à Apt. Il souligne «la nécessité de tenir les enfants chaque jour sous le régime intérieur du collège afin de les préserver des distractions.»
1860

Les externes sont considérés comme facteurs de corruption : peu surveillés chez eux, ils ne travaillent pas assez. Et comme ils ne sont pas tenus d'assister aux services religieux des jeudis et dimanches, ils nuisent à l'instruction religieuse et à la morale.

Punitions et châtements corporels

Pour ce qui est des châtements corporels, ou autres punitions infligées aux élèves on n'en trouve nulle trace dans les archives d'Apt, pourtant ils sont encore régulièrement pratiqués au XIX^e siècle.



Lithographie 1830

On ne peut mieux faire que d'adopter, dans les Collèges, le règlement disciplinaire des Lycées du 7 avril 1854; il faut surtout veiller à ce que les punitions corporelles ne soient infligées dans aucun cas.

A propos de ce règlement disciplinaire, je recommande l'observation suivante à votre sollicitude :

L'article 1^{er}, § 7 autorise les arrêts avec tâche extraordinaire dans un lieu isolé, sous la surveillance d'un maître. C'est la peine qu'on appelle presque partout la prison, mais généralement on ne suit pas le règlement dans sa dernière disposition; on omet le plus souvent la surveillance d'un maître. Il faut s'élever fortement contre cet abus; il peut paraître plus commode d'enfermer un enfant sans plus s'occuper de lui; mais c'est alors une punition abominable qui peut compromettre les mœurs d'un enfant et dans certains cas, si l'on rencontre une imagination ardente, sa santé et même sa vie. Demandez aux conseils municipaux les réparations nécessaires pour que la pièce aux arrêts soit bien éclairée, bien aérée, non humide. (Il faut pour cela qu'elle ne soit pas au rez-de-chaussée et qu'elle ait une grande fenêtre avec barreaux de fer) et pour qu'elle soit attenante à une autre pièce où se tiendra le maître, avec une fenêtre vitrée entre deux. Si les lieux ne permettent pas cette disposition, il faut interdire les arrêts dans un lieu isolé.

CIRCULAIRE INTERDISANT LES PUNITIONS CORPORELLES

Le recteur d'académie donne ses instructions aux inspecteurs en matière de discipline. Il interdit notamment les punitions corporelles et les mises aux arrêts des élèves turbulents dans des lieux trop isolés et insalubres.....

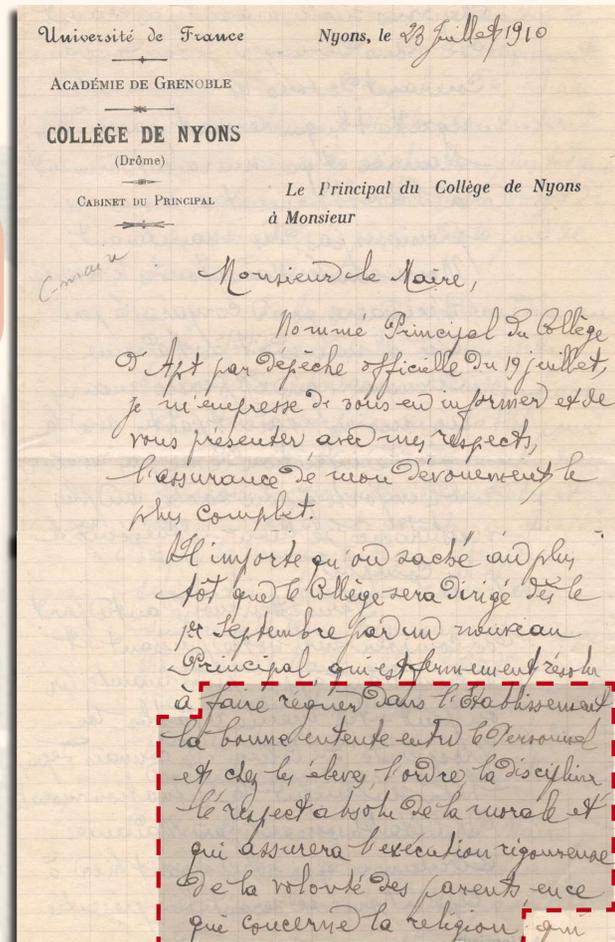
Aix, 21 mai 1856

Mais un cas marquant d'indiscipline :

En juin 1910, trois élèves sont traînés devant le conseil de discipline pour avoir commis un sacrilège dans la chapelle

Ce fait constitue l'expression d'un anticléricalisme primaire. Deux élèves sont renvoyés et le troisième muté. De nombreux parents menacent de retirer leurs enfants sur le champ, d'autres à la rentrée prochaine. L'incident est l'occasion d'une reprise en main morale du collège par la municipalité : le principal est muté.

Le nouveau principal, à peine nommé, fait part au maire de sa détermination à redresser la situation :



Dans cette lettre, le principal demande au maire de rassurer les parents de sa ferme résolution de «faire régner dans l'établissement la bonne entente entre le personnel et chez les élèves l'ordre, la discipline, le respect absolu de la morale et [...] l'exécution rigoureuse de la volonté des parents en ce qui concerne la religion».

Nyons, le 23 juillet 1910

Apt, 18 Juin 10

Monsieur le Maire,

Je tiens à vous informer au plus tôt de ce qui s'est passé au Collège ces jours-ci - Des élèves ont pénétré dans la chapelle, s'y sont permis toutes sortes d'incivilités et de grossièretés et de saletés (pardonnez-moi le mot - c'est malheureusement le seul mot propre dans la circonstance). De plus, ils ont craché dans le calice après s'en être emparés - Dans ces conditions - là, nous ne pouvons plus, jusqu'à nouvelle autorisation de Monseigneur l'Archevêque, aller dire la messe dans cette chapelle ainsi profanée -

LETTRE EXPLICATIVE DE L'AUMÔNIER AU MAIRE

Il évoque du crachat trouvé dans le calice. Dans cette chapelle ainsi profanée, la messe ne pourra plus être célébrée jusqu'à nouvelle autorisation de l'archevêque.
18 juin 1910

3) Être élève

Des effectifs en dents de scie au cours des cent premières années

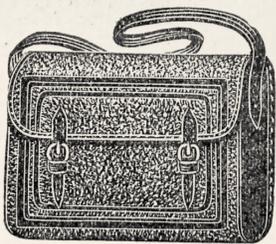
Au XIX^e siècle, le nombre moyen d'élèves par collège est faible : 146 en 1898, mais la moitié des collèges communaux a alors moins de 118 élèves. On peut entrer au collège dès 6 ans... en tant qu'interne éventuellement !

Les matières enseignées

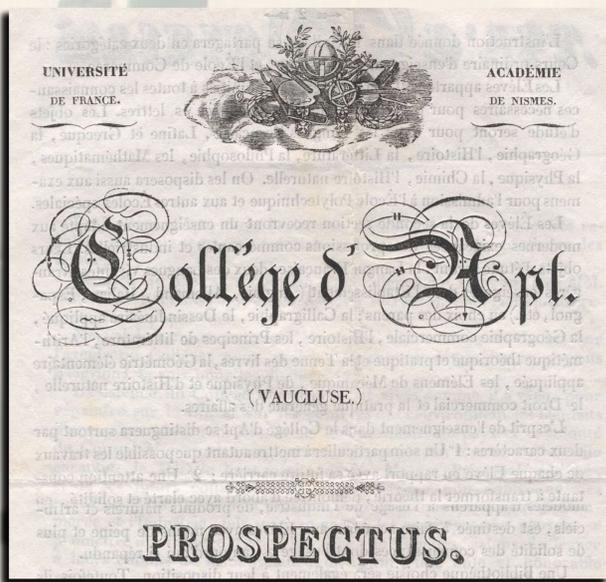
Au XIX^e siècle, il y a 2 enseignements secondaires :
 - celui de 1^{re} classe dispensé dans les lycées.
 - celui de 2^e classe donné dans les collèges.

Les lycées, peu nombreux (83 en 1870) à la charge de l'État, donnent le ton et servent de modèles.

Dans les collèges, chaque régent est chargé d'une classe : il y enseigne toutes les matières. Le latin est enseigné dès la 8^e. Les cours sont très différents de la pédagogie actuelle : on fait un devoir par jour (version grecque, latine, thème latin, vers latin, discours latin) que le professeur corrige et qui est préparé en étude.



Le premier prospectus présent dans les archives, celui de 1839, propose deux types d'enseignement.



Matières enseignées pour l'enseignement secondaire classique qui prépare au baccalauréat (1^{re} et 2^e partie) :

Les Élèves appartenant à la première seront initiés à toutes les connaissances nécessaires pour parvenir au grade de bachelier ès lettres. Les objets d'étude seront pour eux : les Langues Française, Latine et Grecque, la Géographie, l'Histoire, la Littérature, la Philosophie, les Mathématiques, la Physique, la Chimie, l'Histoire naturelle. On les disposera aussi aux examens pour l'admission à l'École Polytechnique et aux autres Écoles spéciales.

Aux humanités traditionnelles (en vigueur encore dans les premières années du XIX^e siècle) fondées sur le latin, le grec, et les lettres françaises, il s'est introduit d'autres disciplines « modernes » telle l'histoire obligatoire depuis 1818, les sciences qui ont plus de mal à se faire accepter. On note l'absence des langues vivantes pourtant rendues obligatoires depuis 1838.

Un enseignement plus pratique qui concerne les élèves qui se destinent aux carrières de l'industrie et du commerce qui sera officiellement créé en 1865 sous le nom d'enseignement spécial et qui va évoluer et devenir l'enseignement moderne en 1991.

Les Élèves de la seconde section recevront un enseignement adapté aux modernes exigences des professions commerçantes et industrielles. Leurs objets d'étude seront : la Langue Française, deux des Langues vivantes étrangères enseignées dans l'Établissement (Anglais, Allemand, Italien, Espagnol, etc.) au choix des parents; la Calligraphie, le Dessin linéaire appliqué, la Géographie commerciale, l'Histoire, les Principes de littérature, l'Arithmétique théorique et pratique et la Tenue des livres, la Géométrie élémentaire appliquée, les Éléments de Mécanique, de Physique et d'Histoire naturelle, le Droit commercial et la pratique générale des affaires.

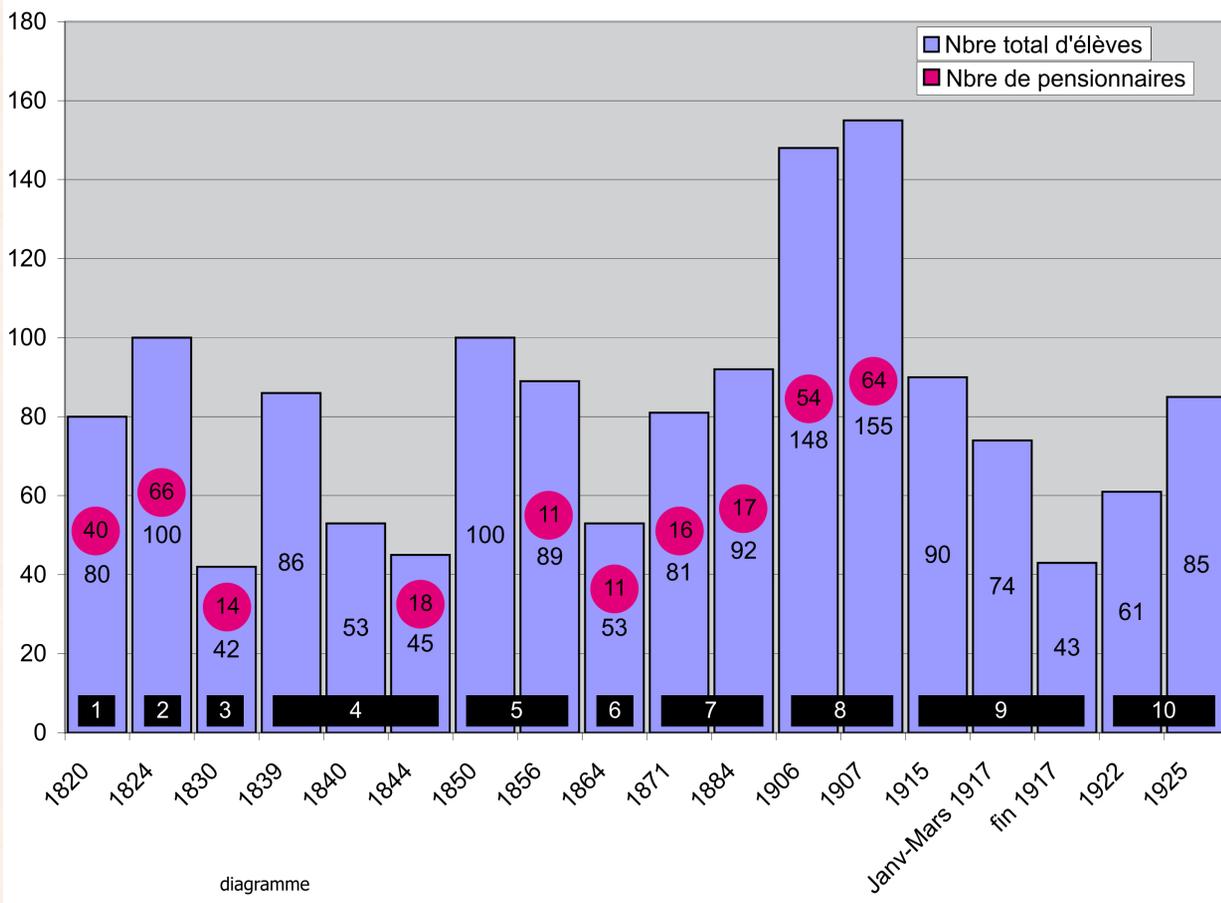
Les dirigeants sont conscients de la spécificité aptésienne :

II. Enseignement secondaire spécial.

Parallèlement à l'enseignement classique se développera un enseignement pratique, approprié aux besoins spéciaux de l'agriculture et des diverses industries de la contrée.

Dès la rentrée, un professeur, sorti de l'École normale de Cluny, sera chargé de l'enseignement des sciences physiques et naturelles, des travaux graphiques, des expériences et analyses, soit dans les établissements industriels, soit dans notre cabinet de physique et de chimie, récemment enrichi par les libéralités de l'Etat.

A cause des nombreux rapports de notre vallée avec Marseille nous faisons dans notre organisation scolaire une plus large part à la tenue des livres, à l'étude de la géographie et de la Législation commerciale; nous créons, en un mot, une véritable école spéciale de commerce.



diagramme

- 1 Les effectifs vers la fin de l'Empire (1815) ne dépassent guère une cinquantaine d'élèves, l'enseignement étant limité à la 3^e. Dès l'année scolaire 1820-21, il va de nouveau jusqu'à la rhétorique (classe de 1^{re}) ce qui entraîne un accroissement du nombre d'élèves : entre 70 et 80 dont la moitié d'internes.
- 2 À partir de 1824-25, le nombre d'élèves frôle la centaine. L'économie régionale entre dans une période de croissance qui va profiter aux grands agriculteurs et aux petits notables ruraux. L'augmentation des effectifs profite surtout au pensionnat qui fournit les 2/3 des élèves.
- 3 Il suffit d'un hiver sévère, comme celui de 1830, pour qu'à la rentrée suivante le nombre de collégien descende à 42, dont 14 pensionnaires.
- 4 En 1840, un an après leur arrivée, l'Abbé Barret et le Sieur Martin remplacent une partie de l'ancien personnel par des religieux (4 professeurs sur 7). Leur incompétence fait passer le nombre d'élèves de 86 à 53. Avec l'Abbé Granier de Cassagnac, principal suivant, les effectifs plongent à nouveau : 45 élèves dont 18 internes en 1844.
- 5 Monsieur Mestre, nommé principal à la rentrée de 1846, s'attache à relever les études : quatre ans après, le chiffre atteint à nouveau la centaine.
- 6 À la fin des années 1850 le collège perd son statut d'établissement de plein exercice en restreignant les études classiques à la classe de 4^e. Des élèves quittent l'établissement : plus que 50 élèves, dont 4 pensionnaires en 1864.
- 7 La nouvelle municipalité, élue en mai 1870, accorde un soutien financier plus important au collège qui favorise la remontée des effectifs : 81 élèves dont 16 internes en 1871.
- 8 La première décennie du XX^e siècle constitue une période de prospérité sans précédent pour le collège, en dépit de l'ouverture du pensionnat du Sacré-cœur. Entre 1901 et 1905, la fermeture des congrégations non autorisées et la séparation de l'Église et de l'État, avantagent le collège : 1903 : 90 élèves; 1906 : 155.
- 9 Au début de la première guerre mondiale, l'effectif descend à 90. Il s'écroule durant l'année 1917, même si le collège accueille 11 enfants de réfugiés Serbes. Les cours sont perturbés : les enseignants partent au front, et beaucoup de jeunes gens se retrouvant sans père, quittent les études.
- 10 En 1922 ils sont 61. Une reprise s'annonce à partir de 1923.



En 1894, le principal, suite à une baisse dramatique des inscriptions pense que toutes les énergies du collège doivent être consacrées à l'enseignement moderne qu'il faut rendre conforme aux normes établies par les lycées. Le principal Dolique préconise de supprimer la chaire de latin et de la remplacer par une d'agriculture.

En 1902 la réforme fondamentale de l'enseignement secondaire invente le cycle et la section, fondement sur lequel nous vivons encore maintenant. Elle confère au bac moderne un statut égal au bac classique. Le secondaire, classique comme moderne est coupé en deux cycles : un premier cycle de quatre ans avec une section classique (A) et une section moderne (B), et le second cycle qui comprend quatre sections de A à D. Cette architecture durera jusqu'en 1965.

En 1925 (dernière date mentionnée dans les archives), l'enseignement donné au collège comprend : Les classes enfantines et primaires (l'école primaire élémentaire est annexée au collège depuis 1835, une école primaire supérieure se greffe par la suite qui prépare au brevet élémentaire et à l'admission à l'École normale) l'enseignement secondaire (classique et moderne) avec le 1^{er} et 2^e cycle.

Les ressources disponibles

Une bibliothèque : l'incitation à la lecture n'est pas flagrante !

Le prospectus de présentation du collège de 1839 fait mention d'une bibliothèque constituée grâce aux subventions de la ville et aux dons d'ouvrages du ministère. Ce sont des livres très sérieux. Pourtant « les élèves ne pourront en user qu'après autorisation préalable et le discernement de leurs Maîtres présidera toujours à leurs lectures. »

Une collection complète de cartes géographiques

En 1896, le ministre de l'Instruction Publique, fait don au collège de 35 cartes géographiques Vidal-Lablache ainsi que des 35 volumes de notices explicatives.

Une salle de dessin

Une salle est équipée pour l'enseignement du dessin. Les élèves travaillent :

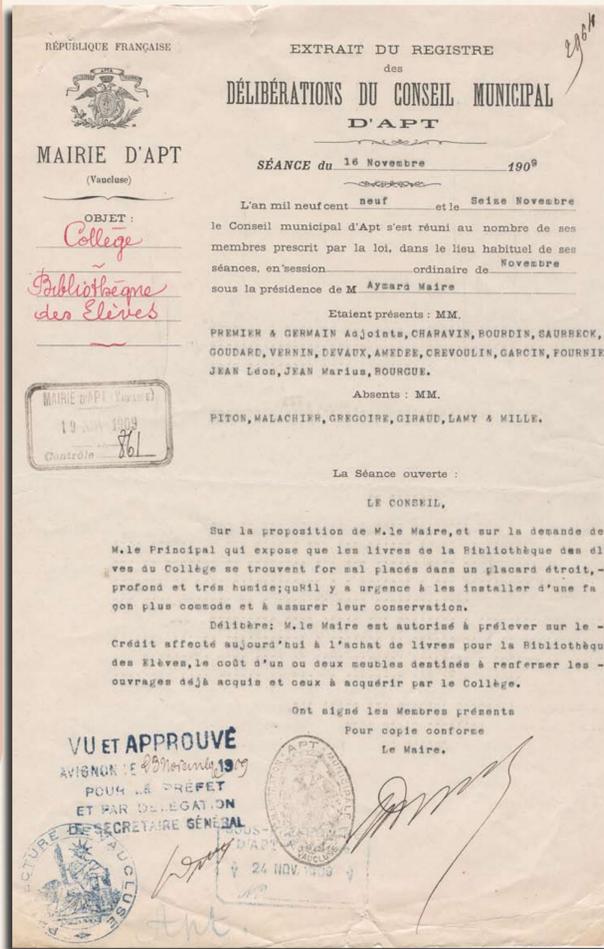
*Le dessin d'imitation, à l'aide d'une ronde-bosse, figure sculptée ou moulée, d'après laquelle les élèves s'exercent à rendre le relief des corps.

*Le dessin linéaire.

Un laboratoire de physique chimie.

Le ministère de l'Instruction Publique finance les instruments de physique. Certains sont en mauvais état : le ministre promet de concourir pour la moitié de la dépense votée par le conseil municipal.(1886)

Les livres sont fort mal placés dans un placard étroit, profond et très humide » :



Ce sont sur les crédits affectés à l'achat de livres, que le maire prélève le coût d'un ou deux meubles de rangement.

16 novembre 1909

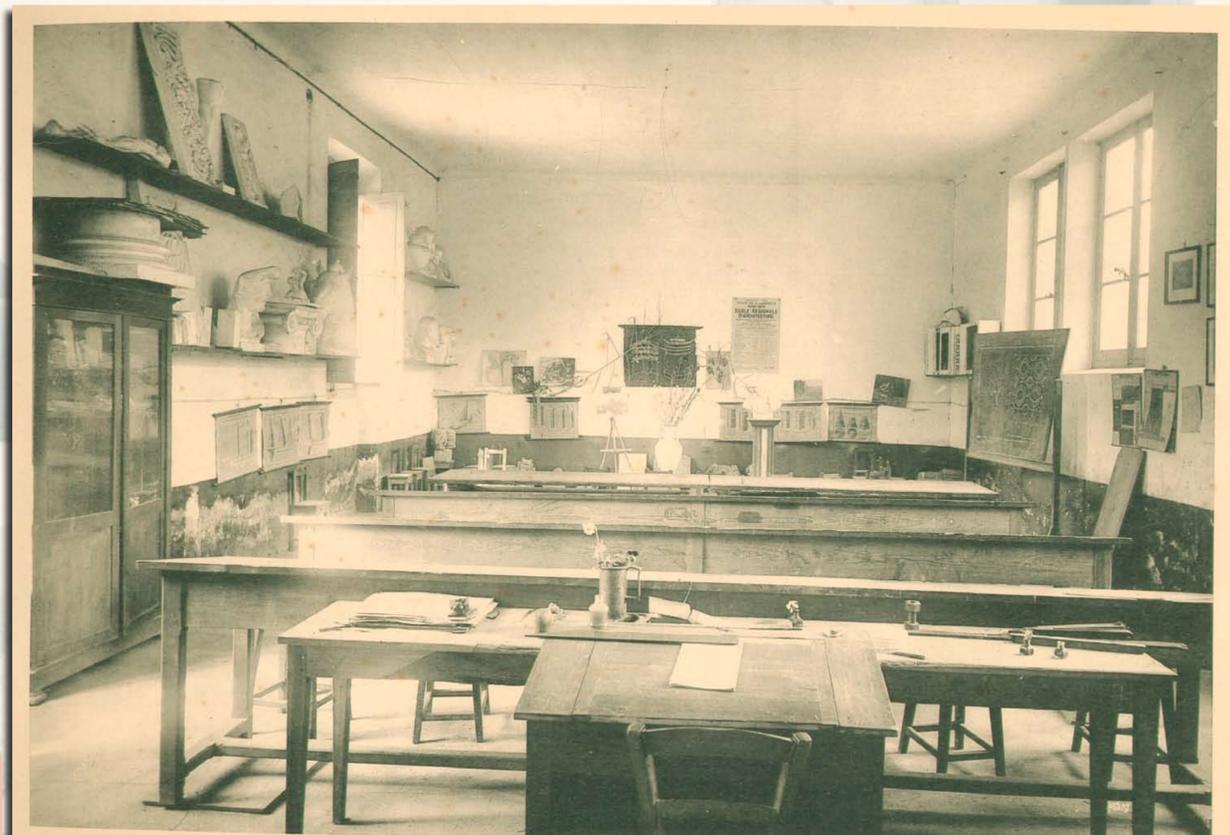
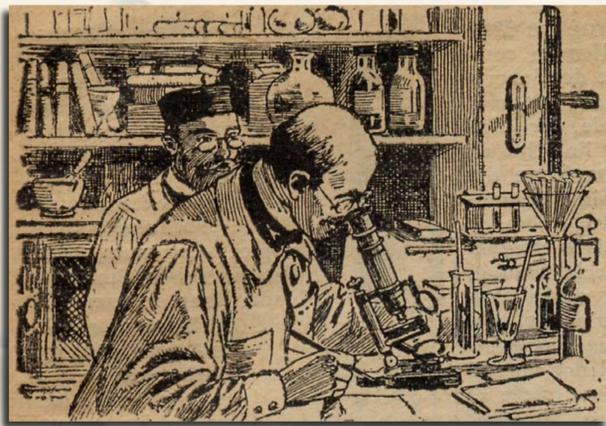
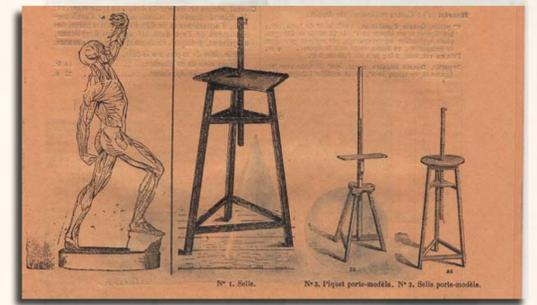
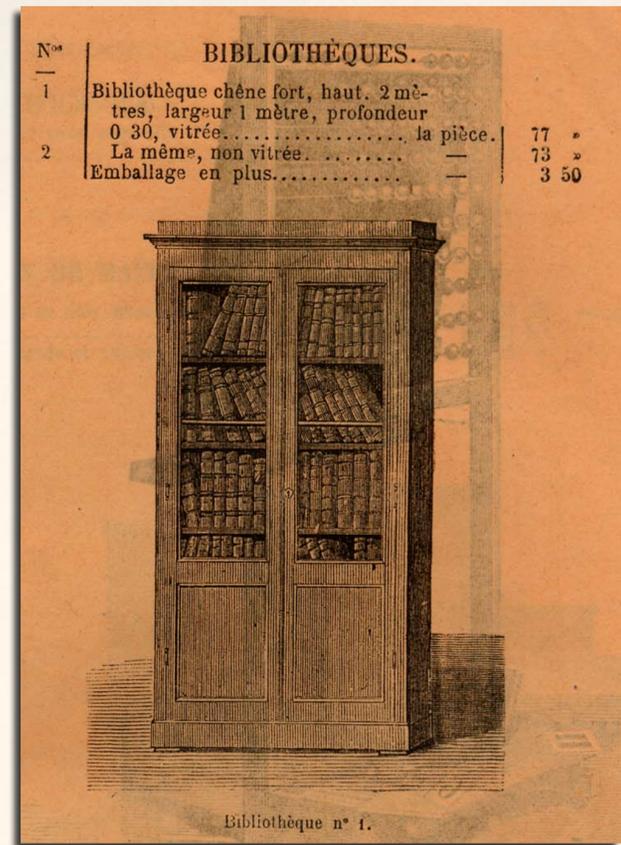


photo 1912-1913

Salle de Dessin

Édition J. Ducid. - E. Vallon, 100, rue de Rennes, Paris. Reproduction interdite.

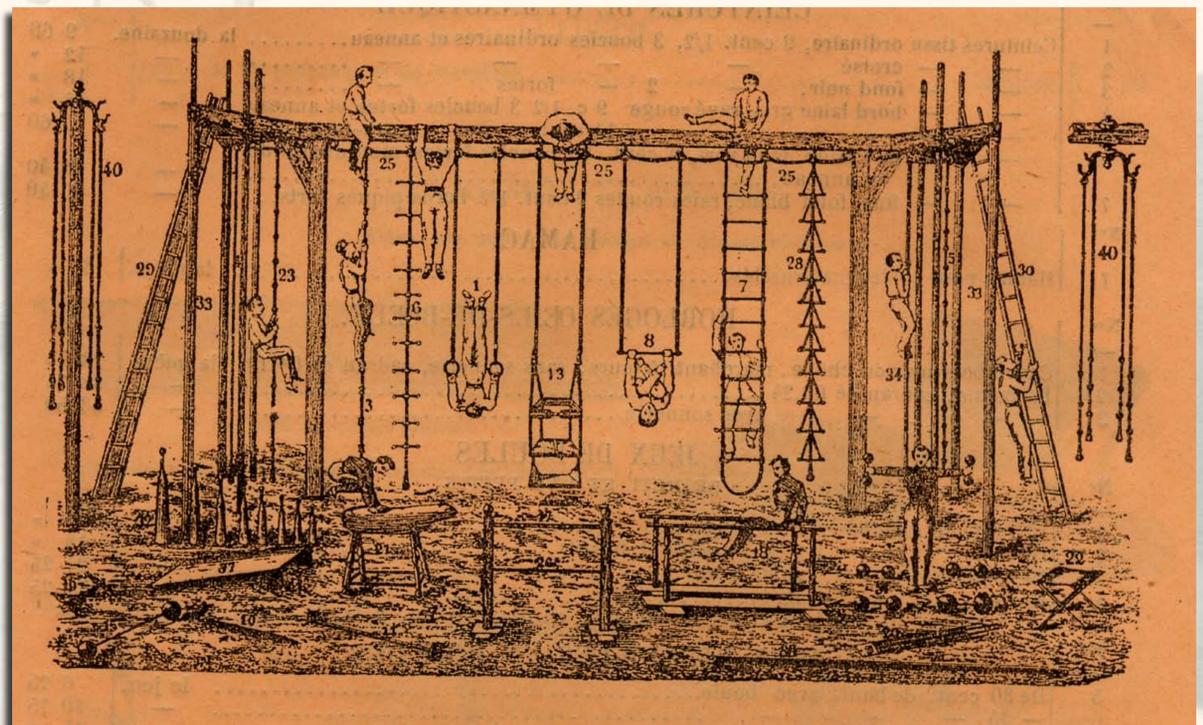
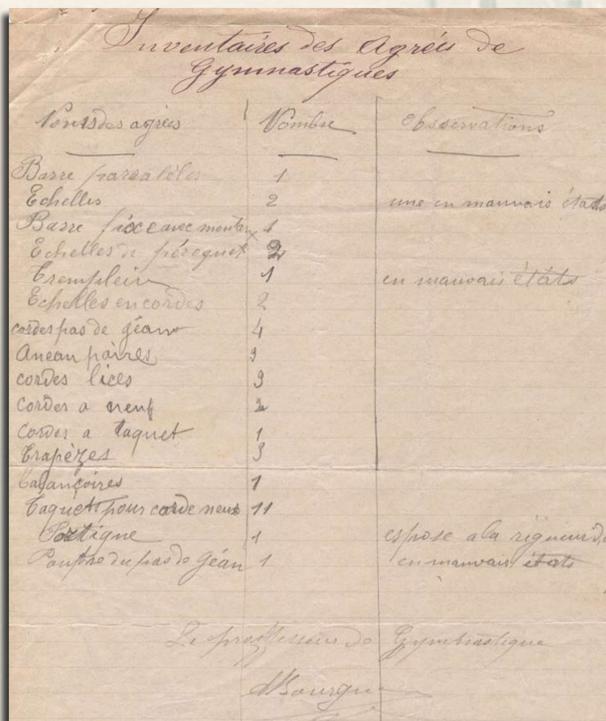
Du matériel de gymnastique

Depuis le début du XIX^e siècle, l'utilité et la nécessité de la gymnastique ne sont plus mises en doute, mais elle n'est pas encore rentrée dans les mœurs.

Le prospectus du collège de 1839 mentionne déjà la pratique de la gymnastique. En observant le plan du collège en 1880 on voit qu'une cour et un hangar sont réservés à cet usage.

Fin XIX^e siècle, un portique de gymnastique avec tous ses agrès :

L'inventaire des agrès.



Quarante ans après, ils sont toujours là, immuables, écrit Pierre-Louis BLANC, dans son livre de souvenirs «La valise diplomatique», où en évoquant ses années de jeunesse au collège d'Apt, entre 1936 et 1942, il parle des activités sportives : «...une vaste prairie que l'été desséchait s'étendait en pente douce jusqu'au Calavon coupée de quelques cerisiers et amandiers. Elle nous servait de stade. Existait aussi un grand bassin sans eau, qui ne put jamais devenir la piscine dont nous rêvions et une salle d'agres où l'on se servait de cordes lisses, luisantes d'avoir beaucoup servi, et où se trouvait aussi un trapeze, des anneaux, des barres parallèles et un vieux cheval-d'argon mité. Rien ne paraissait avoir changé depuis la fin du XIX^e siècle».

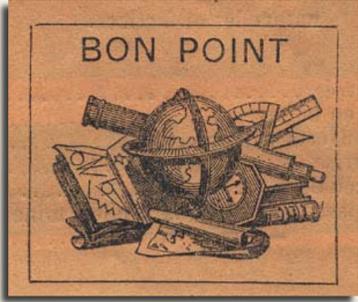
La distribution des prix : une journée phare

Une journée empreinte de solennité qui doit marquer les esprits :

Un prestige convoité par les notables : se retrouver sur l'estrade d'honneur. Au XIX^e siècle, c'est tantôt le maire tantôt le sous-préfet qui préside la cérémonie.

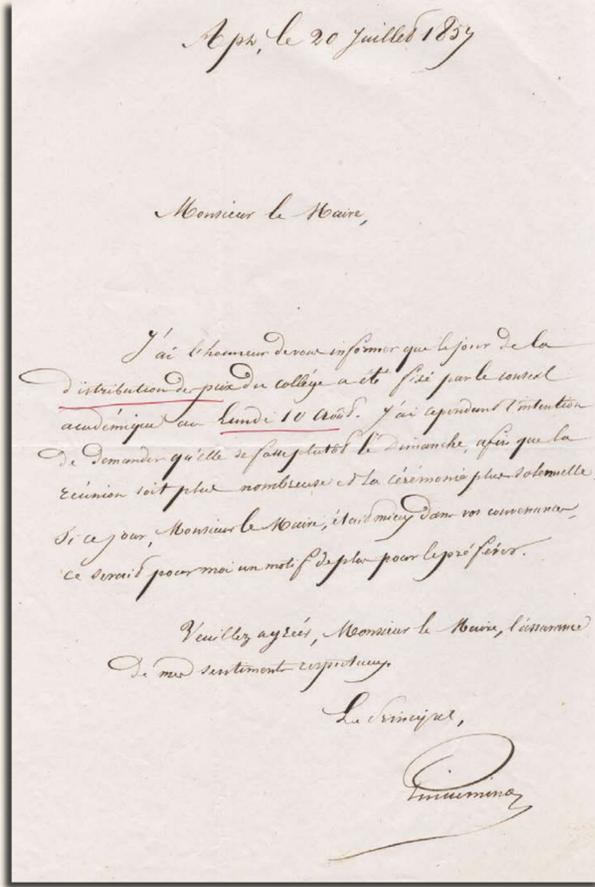
Par la suite les efforts financiers consentis par la ville pour le collège amènent la municipalité à considérer cette présidence, comme « une prérogative communale » et lorsqu'en 1914 le principal demande au sous-préfet de présider la cérémonie, le maire, Paul Bourdin, proteste énergiquement et refuse d'y assister.

Les discours prononcés à cette occasion, sont de véritables leçons de patriotisme.

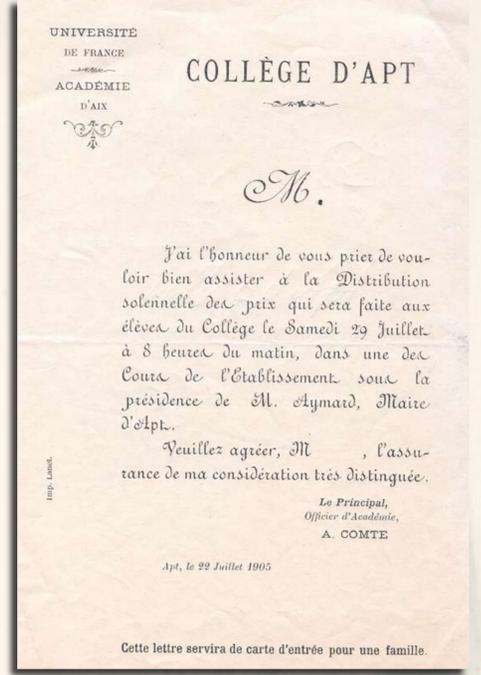


Une cérémonie préparée avec beaucoup de soin.

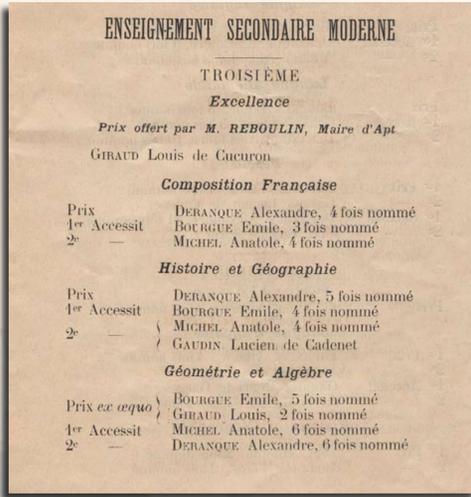
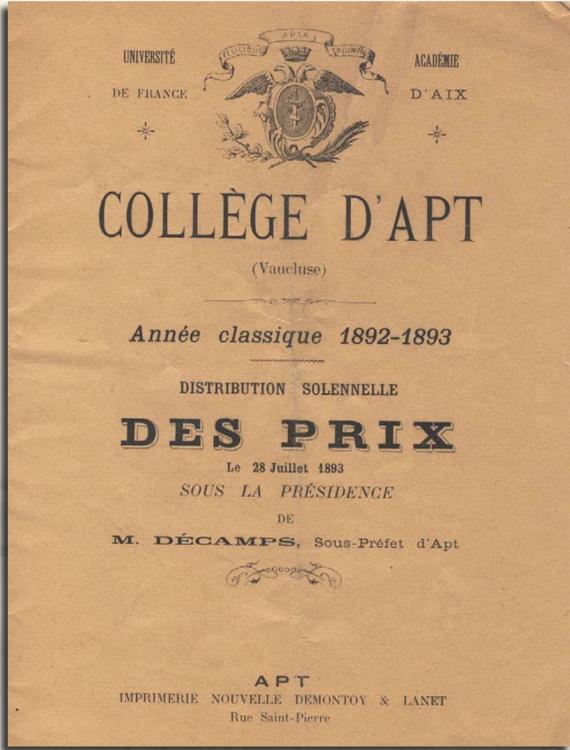
La ville vote chaque année un budget pour la distribution des prix. Avec cette somme, le principal, fait imprimer les invitations et les palmarès, achète les livres de prix, les couronnes de lauriers, des rafraîchissements pour l'assistance.



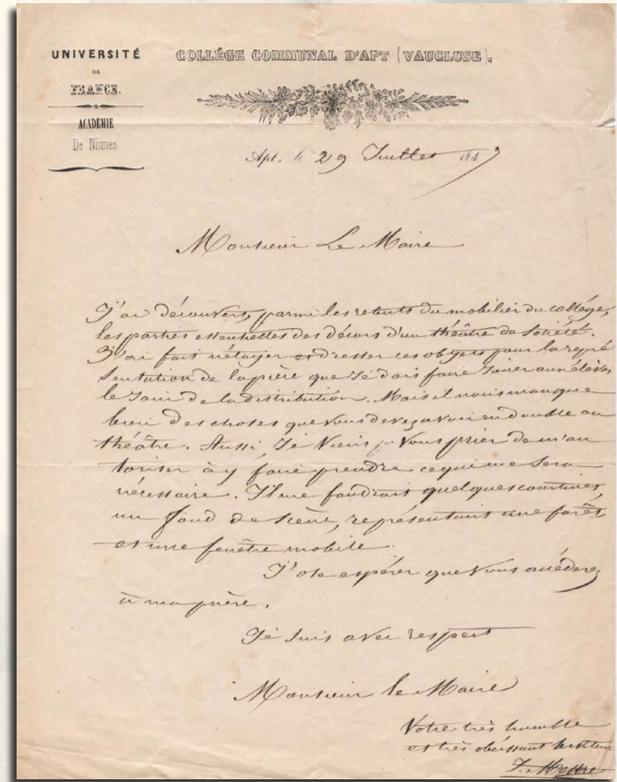
Le principal demande au maire de reporter au dimanche la cérémonie fixée un lundi par le conseil académique « afin que la réunion soit plus nombreuse et la cérémonie plus solennelle »
20 juillet 1857



Une invitation imprimée.
1^{er} juillet 1914



LE PALMARÈS
Sont imprimés les noms des élèves jugés les plus méritants, leur grade obtenu. Ils sont encouragés par les prix d'honneur.



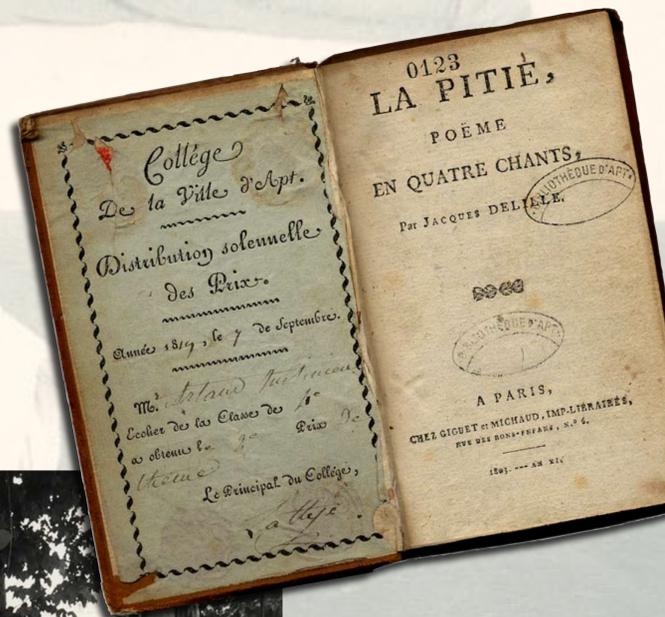
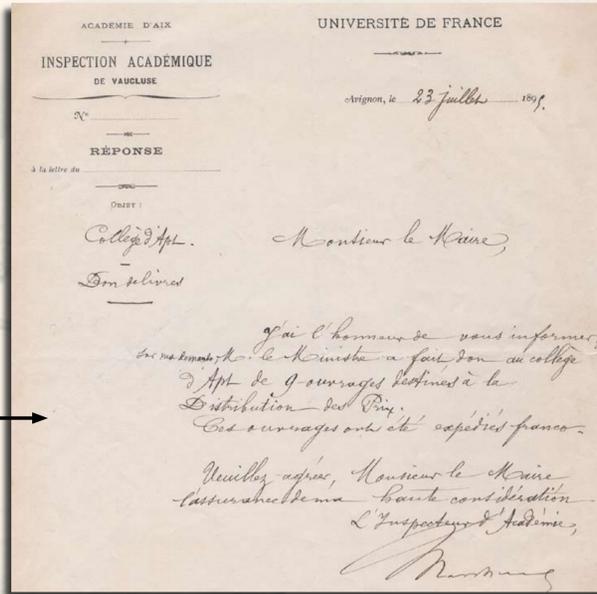
LE PRINCIPAL DEMANDE AU MAIRE DE LUI PRÊTER DES DÉCORS DE THÉÂTRE.
Dans les années 1920, la salle du Palace-Théâtre et son piano, sont gracieusement mis à la disposition du principal, par Monsieur Ode, son directeur
29 juillet 1847

La ville, prend aussi en charge l'organisation matérielle de la fête : elle installe l'estrade d'honneur dans la grande cour, à l'ombre des platanes.

Des élèves jouent une pièce de théâtre :

Des musiciens participent à la fête : la fanfare aptésienne est sollicitée en 1900.

Le ministère de l'Instruction Publique participe à l'achat des livres de prix : Il fait don de 9 ouvrages.



La remise des prix a lieu devant les notables et les parents d'élèves. Les collégiens primés, appelés à tour de rôle sur l'estrade et ceints d'une couronne de lauriers, reçoivent un livre en récompense de leurs bons résultats scolaires.

Au début des années 1900, les effectifs du collège augmentent, et la ville obtient l'autorisation en 1908 de supprimer cette cérémonie trop coûteuse.

Mais une circulaire du 12 février 1913 engage les municipalités à rétablir cette cérémonie si porteuse de leçons patriotiques.



Distribution des prix, fin des années 50.
Fonds photo André Papazian.

4) Des locaux peu salubres, un confort et une hygiène limitée pour les élèves.

Le prospectus de 1900 dit que le collège, situé hors la ville, «offre les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité». Cette affirmation est quelque peu exagérée.

Au début du XX^e siècle, il faut encore imaginer des rues assez malsaines à Apt : les rapports de police parlent fréquemment de tas de paille souillée encombrant les rues, de petites ruelles servant d'urinoir. Elles sont poussiéreuses : l'usine d'ocre n'est pas loin, et l'air parfois irrespirable lorsque les fours à faïences crachent leur fumée.

Du matériel rudimentaire pour garnir les poêles des salles de classe :

Les pensionnaires doivent éviter d'être malades !

Il n'existe pas de véritable infirmerie pour accueillir les pensionnaires lorsqu'ils sont malades :

La ville prend conscience qu'il y a urgence à créer une infirmerie avec une chambre d'isolement et une pièce pour le surveillant infirmier, lorsqu'une épidémie de scarlatine (maladie infantile aux complications très dangereuses) se déclare au collège, fin 1904.

Des doutes quant à la propreté des pensionnaires !

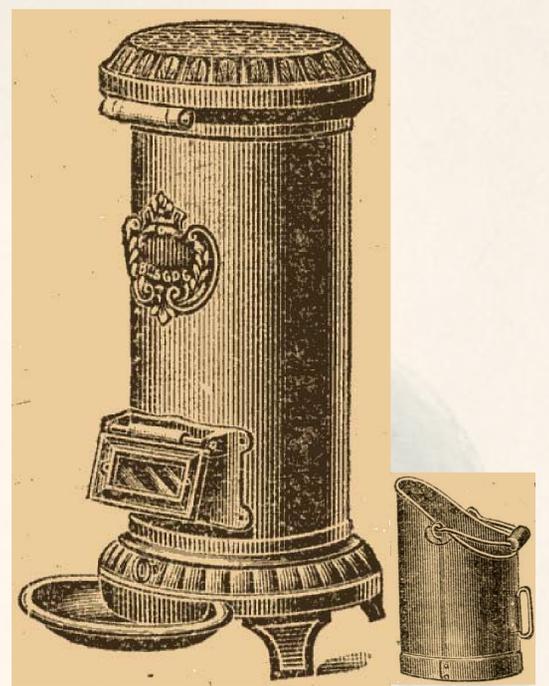
Le recteur appelle l'attention du maire sur la nécessité que les enfants puissent se laver.

Un devis estimatif est proposé en 1912, mais la guerre n'est pas loin.

Des incertitudes quant à la salubrité de l'air !

Une fois encore, dans une lettre adressée au maire, le recteur met en évidence le manque d'hygiène de l'établissement.

ACADÉMIE D'AIX UNIVERSITÉ DE FRANCE
 COLLEGE D'APT
 CABINET DU PRINCIPAL
 N° 44
 Apt, le 3^e Nov 1901
 Objet : Monsieur le Maire,
 J'ai l'honneur de vous commettre que nous manquons des ustensiles nécessaires pour garnir les poêles des classes, tels que seaux à charbon, pelles et pique-feu. Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous en procurer afin que nous puissions assurer dans les conditions satisfaisantes, avec le



Le principal réclame au maire l'achat de seaux à charbon, de pelles et de pique-feu. Les marmites et les toupins qui les remplacent, ne permettent pas d'assurer de façon satisfaisante la propreté des classes.
 Apt, 3 novembre 1901

ACADÉMIE D'AIX UNIVERSITÉ DE FRANCE
 COLLEGE D'APT
 CABINET DU PRINCIPAL
 N° 486
 Apt, le 31 Mars 1901
 Objet : Monsieur le Maire,
 J'ai l'honneur de vous signaler l'état défectueux du poêle de l'infirmerie : le tuyau mal ajusté laisse échapper dans la pièce des gaz délétères susceptibles de nuire au malade qui y est couché. D'autre part la partie extérieure du tuyau n'est pas assez longue pour assurer

ACADÉMIE D'AIX UNIVERSITÉ DE FRANCE
 COLLEGE D'APT
 CABINET DU DORTOIR
 N° 486
 Apt, le 15 Juillet 1909
 Objet : Monsieur le Maire,
 J'ai l'honneur de vous signaler l'état absolument défectueux des cabinets d'aisance des dortoirs du collège d'Apt.
 Le cabinet d'aisance des trois dortoirs se trouve en face de la porte d'entrée du 3^e dortoir. Il est absolument insuffisant et les odeurs deviennent intolérables dès que les premières chaleurs arrivent. Il est urgent qu'il soit porté remède à un pareil état de choses, d'autant plus que, pour se rendre à ce cabinet, les élèves du 1^{er} dortoir sont obligés de traverser le salon.
 Le Recteur,
 pour le RECTEUR
 L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DÉLÉGUÉ

Les lavabos du dortoir sont le seul point d'eau de l'établissement où les élèves puissent se laver les mains. Alors que dans bon nombre d'établissement on installe des salles de douches, le collège ne possède même pas de bains de pieds.
 Académie d'Aix, 15 juillet 1909

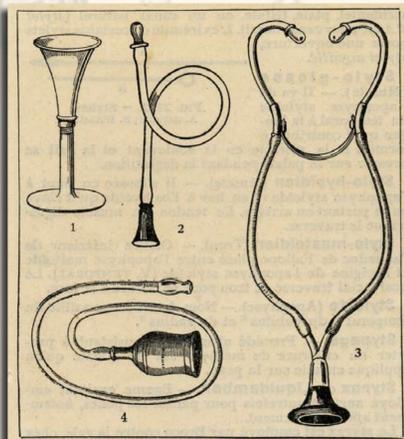
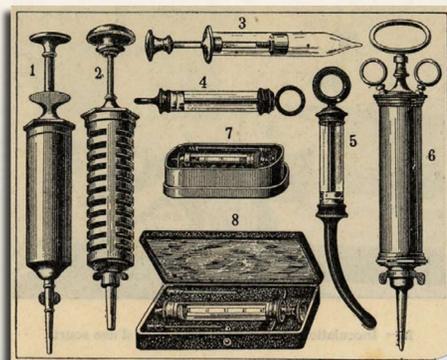


FIG. 2127. — Stéthoscopes.
 1. En bois; 2. Flexible pour les vaisseaux sanguins; 3. Double; 4. Du Dr Bendersky.

Lettre du principal au maire qui précise les mauvaises conditions d'isolement des enfants malades : la petite pièce faisant office d'infirmerie est sans cheminée, mal aérée, chauffée par un poêle défectueux qui refoule la fumée.
 Apt 31 mars 1901

Le problème des douches et des latrines sera une priorité lors de la réalisation des travaux dans les années 20. Mais il faudra attendre la fin des années 40 pour que la mise à l'égout des WC soit effectuée.



ACADÉMIE D'AIX UNIVERSITÉ DE FRANCE
 COLLEGE D'APT
 CABINET DU PRINCIPAL
 N° 486
 Apt, le 26 Fév 1909
 Objet : Monsieur le Maire,
 J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur les points suivants :
 Le Collège d'Apt ne possède aucune installation pour les soins de propreté.
 A part les lavabos des dortoirs, où l'eau arrive en abondance, il n'y a, ni au réfectoire, ni même dans le cours de récréation, rien qui permette aux élèves de se tenir constamment les mains et la figure propres. A plus forte raison n'y a-t-il pas d'installation pour bains de pieds, pour douches et pour baignoires. Ce service est à créer.
 Or vous paraîtra pas étonnant qu'un collège ne possède même pas de baignoires de pieds. Car tout aujourd'hui on installe à bon compte des salles de douches économiques en tôle ondulée.
 En outre, il serait à désirer que, dans chaque cours de récréation (il en existe trois au collège), il y eût une baignoire à l'eau : or actuellement il n'y en a qu'une seule et les enfants de la deuxième et de la troisième cours sont obligés, pour baigner, de se rendre dans la première, où l'eau est distribuée avec parcimonie.
 Je fais appel, Monsieur le Maire, à votre

ACADÉMIE D'AIX UNIVERSITÉ DE FRANCE
 COLLEGE D'APT
 CABINET DU PRINCIPAL
 N° 486
 Apt, le 9 Mai 1901
 Objet : Monsieur le Maire,
 J'ai l'honneur de vous faire connaître que voilà neuf jours entiers que les fosses d'aisance du Collège n'ont pas été vidées : cet état de choses ne peut durer davantage.
 En conséquence, je vous prie

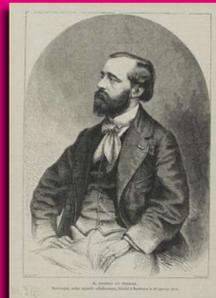
Un seul cabinet d'aisance (w.c.) pour les trois dortoirs où couchent 60 pensionnaires.
 Aix, 26 février 1909

Déjà en 1901, le principal faisait savoir au maire « que voilà neuf jours entiers que les fosses d'aisance n'ont pas été vidées »
 Apt, 9 mai 1901

VI COLLÉGIENS APTÉSIENS DEVENUS CÉLÈBRES AU XIX^e SIÈCLE



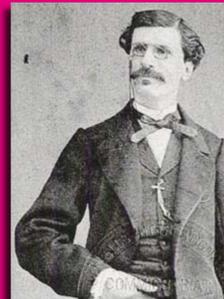
Elzéar Pin (1813-1883)
Poète et bibliophile. Élu député à la Constituante (1848), réélu député en 1870, puis sénateur et président du Conseil Général. Il s'occupa activement de son pays natal.



Pierre Alexis Ponson du Terrail (1829-1871)
dont le berceau de la famille est Simiane, entre au collège en 1838 à l'âge de 9 ans comme pensionnaire. Fécond et populaire romancier, dont la durée de carrière coïncide à la période du Second Empire (185) il est l'auteur du célèbre «Rocamboles» aux aventures palpitantes.



Paul Guigou (1834-1871) peintre dont une œuvre, «La Lavandière», est exposée au Musée d'Orsay à Paris.



Léon de Berluc-Pérussis (1832-1902)
Poète et littérateur distingué a donné un puissant concours à la renaissance des lettres provençales.

En ce qui concerne le **XX^e siècle**, il est difficile d'énumérer les anciens collégiens ayant acquis une certaine notoriété : la liste serait trop longue et risquerait d'être incomplète. Je vais cependant faire une exception pour l'un d'entre eux, dont la carrière prestigieuse mérite d'être mentionnée.



IL s'agit de Pierre Louis BLANC. En effet, cet Aptésien a reçu l'enseignement dispensé au collège jusqu'à la première partie du bac, qu'il passe en 1942. A partir de 1967, il devient l'un des collaborateurs du Général de Gaulle à l'Élysée, et à ce titre il est le témoin de la rédaction de « Mémoires d'espoir » rédigées par le Général après son retrait du pouvoir en 1969. Par la suite, il est successivement directeur de l'E.N.A. (1975-1982), ambassadeur en Suède (1982-1985), en Grèce (1985-1987). Il achève sa carrière en 1990 comme représentant permanent de France au conseil de sécurité des Nations Unies. Pierre Louis Blanc a lui-même publié deux livres : Charles de Gaulle au soir de sa vie en 1990 et Valise diplomatique, en 2004. Ce dernier ouvrage est un livre de souvenirs, de portraits et de réflexions.

VII LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES.

Un collège profondément ancré dans la mémoire collective des Aptésiens

Le principal, Monsieur Trévian, lors de la réunion du bureau d'administration de 1926, propose la constitution d'une association des « Anciens Élèves » et une association de « Parents d'Élèves » : « Le collège d'Apt par sa situation, par son passé, par la valeur de son personnel est digne d'une prospérité plus grande. Ces deux associations ne peuvent que s'intéresser à la prospérité de l'établissement auquel les rattachent tant de liens, les membres de l'une y ont fait leurs études et préparé leur avenir, les membres de l'autre, dans beaucoup de cas anciens élèves eux-mêmes, lui ont confié leurs enfants et à juste titre attendent de lui les avantages qu'ils y ont eux-mêmes trouvés »

Les membres du bureau votent cette création à l'unanimité et en appellent à la bienveillance de la municipalité pour obtenir des subventions.

Il n'y a plus de trace de cette association jusqu'en 1956, date à laquelle « l'Amicale des Anciens Élèves du Collège » est reconstituée, avec Paul Cavalier comme président, André July et Josette Deloule respectivement secrétaire et trésorière.

Deux activités principales animent la vie de l'association ; d'abord le « journal du bahut » et ensuite le bal du bahut qui est la grande attraction dans l'hiver aptésien.



DE GAUCHE À DROITE : MARCEL MOLINAS, FERNAND BOURGEOIS, ..., ANDRÉ JULY (SECRÉTAIRE DE L'AMICALE)
Fonds photo, André Papazian.

À partir de 1964, l'Amicale tombe à nouveau en sommeil profond jusqu'en 2000 où Marcel Moulinas, ancien surveillant général du collège, organise un repas avec la volonté de réunir ses anciens élèves. Les années suivantes virent les rangs s'épaissir et le désir de relancer l'Amicale. La première assemblée générale se tient en mai 2004.

À l'heure actuelle, la présidente de l'Amicale est Chantal Blanc, Ondine Chaix la secrétaire et Marcel Molinas le trésorier.



« CETTE NUITÉE EXCEPTIONNELLE EST MORTE DE SON SUCCÈS CROISSANT CAR LA SALLE DES FÊTES NE SUFFISAIT PLUS À ACCUEILLIR LES PARTICIPANTS ». Fonds photo, André Papazian.

Quelques photos de classe d'anciens élèves du collège.



COLLÈGE DE GARÇONS - APT - 1939-1940

de gauche à droite 1er rang du haut : M. Jean-L. Doberva-P.L. Blanc-H. Anselme-L. Celestin-J. Fieux-J. Marty-A. Tartaroli-J. Baudouin- F. Guerre-M. Laclef assis : E. Ravoire-P. Morand-G. Garcin-Trévian (Principal)-Berjeud-R. Dessane-Rippert-P. Lamy.



de gauche à droite 1er rang du haut A. Papazian-L. Soulier-Liron-A. Jalogne-E. Grégoire-Tamisier-M. Binon Assis : Niel-Raboin-Trévian-Badelon-L. Galletti.

COLLÈGE D'APT. 1938-1939



COLLÈGE D'APT - 1938-1939

de gauche à droite 1er rang du haut : Y. Sabatier-J. Fieux-H. Anselme-L. Celestin-A. Tartaroli-P.L. Blanc-M. Laclef-F. Guerre-P. Lamy. assis : M. Badier-G. Garcin-Monerot-Trévian (Principal)-Berjeud-J. Baudouin-J. Laurens. accroupis : E. Ravoire-P. Morand.



1939 - 1940

G. VITALI - F. ANSELME - J. GUFFROY-NOUGAT - CHABARD - J. CHARRA - J. HAASBOU - R. JACQUEL - C. JANELME - P. RIGHARD - M. AURELLE - O. GIRARD - P. JUAN



Collège d'APT
1947-1948



Lycée d'APT
1961-1962